

MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXV - 2015

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



## RICHES ET PUISSANTS. LA DOMINATION D'UN GROUPE ARTISTIQUE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ URBAINE À LA FIN DU MOYEN ÂGE : LES ORFÈVRES DE TOULOUSE

par Sophie CASSAGNES-BROUQUET\*

Métropole régionale, la ville de Toulouse ne bénéficie pas à la fin du Moyen Âge d'une cour brillante ni d'un mécénat princier ou ecclésiastique d'envergure. Cependant, les très nombreux documents d'archives conservés permettent de retracer les contours d'un milieu artistique vivace dont l'influence s'étend au-delà des limites de la ville et au sein duquel les orfèvres occupent une place prédominante, tant par leur nombre que par leur richesse. Si, de nos jours, l'historiographie s'est concentrée sur la pratique artistique au sein des cours ou des capitales princières, somme toute très minoritaires, la pratique plus modeste des arts est relativement peu abordée. L'intérêt d'une ville comme la capitale du Languedoc, c'est qu'elle offre au chercheur la possibilité d'approcher de façon plus moyenne ou médiane la sociologie et l'économie d'un groupe artistique à la fin du Moyen Âge.

Une enquête de plusieurs années dans les fonds notariés toulousains a révélé la présence de 163 orfèvres entre 1320 et 1515. Bien entendu, ces chiffres ne constituent qu'un minimum.

Sans surprise, les sources montrent une évolution vers un groupe toujours plus nombreux. Une progression sans doute réelle, mais qui doit aussi être portée au crédit d'une meilleure conservation des sources notariales. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, Toulouse compte en général une douzaine, puis une quinzaine d'argentiers exerçant leur art en même temps ; au milieu du siècle, ils ont plus que doublé et forment un groupe d'une trentaine d'ateliers, et, après un léger tassement au cours des dernières décennies du siècle, ils retrouvent ce chiffre au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Incontestablement, les orfèvres constituent le groupe le plus nombreux parmi tous les métiers d'art, peintres, brodeurs, sculpteurs ou enlumineurs qui œuvrent à Toulouse au Moyen Âge.

Quelques documents mentionnent leur origine. Elle est dans l'ensemble très majoritairement toulousaine, surtout pour les maîtres, un peu moins pour les valets et les apprentis. Peu d'orfèvres sont précisément désignés comme toulousains, car cela semble une évidence aux scribes. Seuls, huit maîtres (sur 159) sont à coup sûr originaires de contrées plus lointaines. Parmi eux se trouvent quatre argentiers venus du Sud-Ouest de la France : l'un d'entre eux est originaire de Bayonne, Jean de Diversorio, dit le Basque (1500-1513)<sup>1</sup>, les trois autres sont des Gascons : deux viennent d'Auch, Jean Chaynelli (1490)<sup>2</sup> et Antoine Lambert (1498)<sup>3</sup>, et le troisième, Bernard de Samatan, est originaire du bourg dont il porte le nom (131-1337)<sup>4</sup>. L'attractivité toulousaine en direction de l'est, c'est-à-dire le Languedoc, est sans doute fortement limitée par la présence d'un important foyer d'orfèvrerie à Montpellier<sup>5</sup>.

---

\* Université Toulouse Jean Jaurès. Communication présentée le 3 février 2015, cf. « Bulletin de l'année académique 2014-2015 », p. 228.

1. Les dates mentionnées entre parenthèses évoquent la présence des orfèvres dans les sources toulousaines.

2. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2220, Not. Pierre Canini, fol. 65, 4 août 1490.

3. A.D. Haute-Garonne, 3 E 233, Not. Pascal Arnaldi, fol. 74v-78v, 21 juillet 1498.

4. A.M. Toulouse, CC 1337, fol. 64-65, 1337.

5. Jean THUILE, *Histoire de l'orfèvrerie en Languedoc*, Paris, T. et E. Schmied, 1964-1966.

Deux orfèvres viennent d'Auvergne pour Pierre I<sup>er</sup> Fonte, natif du diocèse de Saint-Flour (1417-1443)<sup>6</sup> et du Velay pour Étienne Blanc (1508-1516), originaire du Puy<sup>7</sup>. Seules deux exceptions viennent confirmer la règle d'un manque relatif d'attractivité toulousain, celle de Geoffroi Hauttuntin, venu de Paris (1514)<sup>8</sup>, qui semble de passage dans la capitale du Languedoc tandis que Pierre Bocaud, originaire de Trêves, « *in partibus Alemanie* » (1410-1423) s'y installe et y fait carrière<sup>9</sup>.

Tout au long de la période, l'origine des orfèvres demeure donc très majoritairement locale et cette forte proportion d'artistes autochtones s'oppose à la plus grande diversité d'origine que l'on peut constater au sein d'autres métiers d'art toulousains comme les brodeurs<sup>10</sup>, les sculpteurs ou les enlumineurs<sup>11</sup>. Cette prépondérance toulousaine est sans doute à mettre en rapport avec la présence dans la ville d'importants lignages d'argentiers qui se partagent les commandes d'orfèvrerie.

L'autochtonie des orfèvres toulousains, si elle n'est pas démentie par le recrutement des valets et des apprentis, est légèrement infléchie. Quatre contrats notariés permettent de connaître l'origine des valets : Pierre Cordon, un Toulousain (1509)<sup>12</sup>, Gayciot de Labbadie, originaire du diocèse de Lescar en Béarn (1464)<sup>13</sup>, mais aussi Pierre Doart, venu de Pampelune en Navarre, engagé par Jean de Diversorio de Bayonne<sup>14</sup>, et Fortunat de Murella, venu de Burgos en Castille<sup>15</sup>. Cette origine castillane qui peut sembler étrange s'explique aisément par les liens étroits qu'entretiennent les deux villes de Toulouse et de Burgos au sein d'un réseau commercial et bancaire ce que Gilles Caster a qualifié de système de Burgos<sup>16</sup>.

Le recrutement des quinze apprentis dont l'origine est mentionnée dans les contrats toulousains<sup>17</sup> reproduit la même suprématie du Sud-Ouest de la France, à commencer par Toulouse<sup>18</sup> et ses environs immédiats ainsi que Gaillac<sup>19</sup> et Montauban<sup>20</sup>. Le Béarn et le Pays Basque restent bien représentés<sup>21</sup> ainsi que l'Auvergne avec deux apprentis<sup>22</sup>. La part

6. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2961, Not. Pierre de Cuguron, fol. 42-43v, 17 mai 1443.

7. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6056, Not. Jean Parti, fol. 111v-113, 30 juin 1508.

8. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2740, Not. Jean Clavelli, fol. 91-92, 20 février 1516.

9. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4391, Not. André del Grès, fol. 14v-15r, 7 mai 1417.

10. Sophie CASSAGNES-BROUQUET, « Le métier de brodeur à Toulouse à la fin du Moyen Âge », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXXI (2011), p. 309-313.

11. Sophie CASSAGNES-BROUQUET, « Les métiers de la couleur à Toulouse à la fin du Moyen Âge » dans *M.S.A.M.F.*, t. LXXII (2012), p. 223-242.

12. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1957, Not. Jean Bruguerie, fol. 248, 16 janvier 1509, engagé par Jean Blarru en 1509 pour quatre ans.

13. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 17v, 15 septembre 1464. Le 15 septembre 1464, il embauche Gayciot de Labbadie, originaire d'Argelos dans le diocèse de Lescar, pour un an contre un salaire annuel de 22 écus d'or qui seront payés toutes les six semaines.

14. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3735, Not. Pierre Eyguière, fol. 136 v, 5 octobre 1504, Pierre Doart argentier se loue à maître Jean Diversorio argentier de Toulouse pour le servir dans le métier d'argenterie comme familier et serviteur pour l'espace d'un an pour le prix de 24 livres t.

15. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 150, 11 octobre 1468. Le 11 octobre 1468, il recrute un valet espagnol originaire du diocèse de Burgos, Fortunat de Murella, âgé de 18 ans, pour deux ans pour un loyer de 12 moutons d'or.

16. Gilles CASTER, *Le Commerce du pastel et l'épicerie à Toulouse de 1450 environ à 1561*, Toulouse, Privat, 1962, p. 138-139.

17. Quinze sur vingt.

18. Toulousains : Amiël de Fontmelha, engagé par Pierre Cluzel le 3 mars 1445 A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapients, fol. 19, 3 mars 1445 ; Christophe de Brive engagé le 24 décembre 1460 par Guillaume Astolh, A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 34r et v, 24 décembre 1460 ; Jean Portet engagé par Jean Blaru le 5 décembre 1503, A.D. Haute-Garonne, 3 E 2222, Not. Pierre Canini, fol. 268-269, 5 décembre 1503 ; Jean Cardo engagé par Étienne II d'Abbadie le 28 août 1509, A.D. Haute-Garonne, 3 E 5430, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 289v, 28 août 1509 ; Jean Gracia engagé par Antoine Fabre le 13 janvier 1513, A.D. Haute-Garonne, 3 E 6187, Not. Guilhem de Podio, fol. 348v-349, 13 janvier 1513, l'acte est annulé le 30 juin 1519. D'autres apprentis sont originaires des environs de Toulouse : de Castelmaurou pour Antoine Plantade, engagé par Jean Astolh le 7 juillet 1511, A.D. Haute-Garonne, 3 E 1958, Not. Jean Bruguerie, fol. 119v-120, 7 juillet 1511 et de Villariès pour Jacques Gensonier engagé par Jean Coseri le 21 septembre 1509, A.D. Haute-Garonne, 3 E 6186, Not. Guilhem de Podio, fol. 227, 21 septembre 1509.

19. Raymond Boyer engagé par Jean Ricmalhol le 31 décembre 1445, A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 40, 31 décembre 1445.

20. Pierre Martin engagé par Jean Ymer le 26 juillet 1507, A.D. Haute-Garonne, 3 E 5430, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 38, 26 juillet 1507.

21. Nicolas Bloteau engagé le 7 mars 1509, Jean de Lapitz, originaire du Pays Basque, et le 11 mars 1509, Arnaud Guilhem originaire du diocèse d'Oloron, A.D. Haute-Garonne, 3 E 2757, Not. Jean Clavelli, fol. 201r et v, 7 mars 1509 et A.D. Haute-Garonne, 3 E 2757, Not. Jean Clavelli, fol. 204v-205, 11 mars 1509.

22. Arnaud Colomb prend en apprentissage Louis Frontalier, originaire d'Aurillac le 13 juillet 1493, A.D. Haute-Garonne, 3 E 3733 bis, Not. Pierre Eyguière fol. 111v-112, 13 juillet 1493. Jean d'Albion, originaire d'Auvergne, entre en apprentissage auprès Jean Ricmalhol le 28 janvier 1441, A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 133, 28 janvier 1441.

du Sud-Ouest est donc très importante dans le recrutement des apprentis. Cependant, une recrue vient de Verneuil en Normandie<sup>23</sup>.

### Un groupe prospère et hiérarchisé

Les orfèvres ont donné leur nom à une rue toulousaine, celle des Argentiers (actuelle rue Gambetta), située au cœur de l'activité marchande et bancaire de la ville médiévale. Leurs maisons et leurs ateliers se jouxtent tout au long de cette artère et de sa voisine la rue d'En Falgar (actuelle rue Sainte-Ursule). Cette concentration est poussée à son maximum à Toulouse plus que pour toute autre profession artistique. Sur soixante-dix orfèvres dont le domicile est mentionné dans les documents d'archives, quarante-neuf demeurent rue des Argentiers et huit rue d'En Falgar son prolongement, soit cinquante-sept sur soixante-dix, une écrasante majorité. Les treize autres sont dispersés dans la ville. Après le Grand Incendie qui ravage Toulouse en 1463 et brûle leurs maisons, les orfèvres vendent et achètent des places de maisons et des ateliers brûlés, mais ne modifient en rien à leur concentration rue des Argentiers.

Souvent propriétaires de plusieurs maisons, ils les louent en partie à leurs collègues. Étienne d'Abbadie cède à bail le 16 février 1460 une maison située rue des Argentiers au notaire Antoine Valini<sup>24</sup>, c'est peut-être la même demeure qu'il loue un an plus tard, le 11 mars 1461, au brodeur Antoine Cordera pour deux ans pour 5 écus d'or<sup>25</sup>. Jean Astolh loue le 10 juin 1507 pour deux ans une maison située dans la rue du Salins à un caussatier pour un loyer de dix écus par an<sup>26</sup>. Il possède aussi une boutique qu'il loue le 2 mai 1508, mais ses locataires doivent partir au bout de six mois<sup>27</sup>. Le 17 février 1422, Pierre Bocaud loue une maison située rue des Argentiers confrontant avec celle de l'orfèvre Aymeric de Serier pour deux ans contre un loyer annuel de 6 écus d'or<sup>28</sup>.

Premier représentant de la dynastie des Bruxelles, Amiel de Bruxelles est actif à Toulouse dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il apparaît alors comme un orfèvre riche et bien possessionné<sup>29</sup>. Le 25 juin 1442, il cède en location une maison qu'il possède dans la grande rue Saint-Étienne pour 6 ans contre un loyer de 2 écus d'or annuel<sup>30</sup>. Il possède une autre maison qu'il loue pour 12 ans contre un loyer annuel de 2 écus<sup>31</sup>. Le 6 avril 1468, Barthélémy de Bruxelles vend avec son neveu Jacques de Bruxelles un emplacement de maison brûlée pour 4 livres tournois<sup>32</sup>.

Pierre Cluzel possède une maison rue des Argentiers où il demeure, une autre rue de l'Île et encore une rue des Imaginaires, près du collège des Pauvrets. En 1447, il demeure rue des Argentiers où il loue pour trois ans une maison à un étudiant pour un loyer annuel de 24 livres et 15 sous tournois<sup>33</sup>. Le 20 mars 1461, il cède à Huguet et Germain Durand, frères et fustiers, une maison située dans la rue des Argentiers contre la promesse d'une réparation et d'y édifier un *obrador* selon la forme et modèle contenus sur un papier<sup>34</sup>. Ces réparations se poursuivent avec l'achat par Cluzel de bois de construction<sup>35</sup>.

Le 4 mai 1464, il vend à Barthélémy de Bruxelles une place de maison brûlée avec son jardin et son puits, voisine de celle de l'orfèvre Bernard de Serier<sup>36</sup>. Il vend une autre place de maison brûlée par le grand incendie située dans la rue dels Negres à Pierre et Jean de Bosc, ses confrères pour 8 livres tournois, le 17 avril 1466<sup>37</sup>.

23. Nicolas Ruffy, originaire de Verneuil dans la diocèse d'Évreux entre en apprentissage auprès de Jean de Camps le 18 décembre 1501, A.D. Haute-Garonne, 3 E 2221, Not. Pierre Canini, fol. 191, 18 décembre 1501.

24. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5553, Not. M. Marsaloti, fol. 19v, 16 février 1460.

25. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 42v-43, 11 mars 1462, paiements reçus le 25 juillet 1461, le 28 janvier 1462, le 21 août 1562, le 21 octobre 1462.

26. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2829, Not. Bertrand Costairac, fol. 11v-12, 10 juin 1507.

27. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2829, Not. Bertrand Costairac, fol. 77v, 2 mai 1508.

28. A.D. Haute-Garonne, 3 E 851 (2), Not. Henri Bernat, fol. 26, 17 février 1422.

29. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 127, 29 juin 1440.

30. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 145v, 25 juin 1442.

31. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 178v, 2 janvier 1445.

32. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 20, 6 avril 1468.

33. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4381, Not. Guy Grandjean, fol. 47v, 24 février 1447.

34. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 44v, 20 mars 1461.

35. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 45v, 23 mars 1461 et fol. 95, 29 mars 1461.

36. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 274, 4 mai 1464.

37. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 338, 17 avril 1466.

Aymeric de Serier demeure rue des Argentiers. Très aisé, il multiplie les achats et les ventes de biens immobiliers. Le 18 avril 1440, il loue à Barthélémy de Layga une maison située dans la rue des Argentiers, confrontant la sienne pour cinq ans contre un loyer de 5 écus<sup>38</sup>. Le 21 janvier 1441, il cède à bail au changeur Guillaume Bocaud une maison située rue des Argentiers, entre la sienne et celle de Pierre de Bosc, son collègue orfèvre, pour trois ans contre un loyer de 5 écus d'or<sup>39</sup>. Le 26 octobre 1443, il vend à Gauthier Blanquard, orfèvre, une maison située rue des Argentiers confrontant d'un côté à celle de Pierre de Bosc et de l'autre à celle du vendeur pour 30 écus d'or, sans doute celle qu'il louait auparavant<sup>40</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai 1444, il loue la maison qu'il possède rue des Argentiers, confrontant avec celle vendue à Gauthier Banquard pour trois ans contre un loyer annuel de 4 écus<sup>41</sup>.

Comme dans tous les métiers de l'artisanat toulousain, l'argent des plus riches est investi à la campagne en achats de vignes en priorité, mais aussi de fermes s'accompagnant de contrats de locations et de baux à cheptel avec des laboureurs des environs de Toulouse. Les auteurs de ces transactions comptent, sans surprise, parmi les lignages et les ateliers qui reçoivent le plus de commande et les plus nombreux apprentis, comme le lignage des Abbadie, celui des Bruxelles, qui malgré son nom est implanté à Toulouse depuis longtemps, ainsi que les Maistre, parmi d'autres.

Étienne d'Abbadie est assez riche pour posséder des domaines à la campagne : le 28 octobre 1461, il cède à Jean Perelha une terre au lieu de Saint-Sauveur avec ses prés et ses cultures pour un loyer de 2 écus annuels<sup>42</sup>. Le 28 août 1462, il loue à Pierre et Bernard Fabre, frères et laboureurs cette borde contre un loyer de deux cartons de bon blé et la moitié d'un carton de seigle qu'ils doivent apporter à leurs dépens dans sa maison de Toulouse le jour de la saint Barthélémy<sup>43</sup>. Le 25 novembre 1462, il reloue à deux frères Jean et Bertrand Dissas et à Gabriel Selie cette borde pour le même loyer<sup>44</sup>. Ses deux fils Guillaume et Jean poursuivent les investissements de leur père dans ce même lieu de Saint-Sauveur<sup>45</sup>.

Jean Astolh dispose d'une belle aisance financière et des propriétés en ville comme à la campagne. Il achète le 22 décembre 1477 une vigne près de Toulouse à l'extérieur de la porte Matabiau pour le prix de 4 écus<sup>46</sup>. En 1513, il loue une borde à un laboureur de Toulouse pour 4 ans<sup>47</sup>.

Il ne fait pas de doute que Jean Blarru est un orfèvre bien établi à Toulouse. Il achète de nombreuses propriétés foncières aux alentours de Toulouse. Le 15 janvier 1500, un apothicaire toulousain Antoine du Puy lui vend un jardin situé dans un faubourg de la ville pour 8 doubles<sup>48</sup>. Le 20 avril 1508, il achète une pièce de terre d'un demi-arpent à Pouvoirville pour 4 écus<sup>49</sup>. Pierre Bocaud, demeurant rue des Argentiers dans une maison confrontant à celle des Bruxelles, achète le 22 mars 1410 la moitié d'un arpent de vigne pour le prix de 60 livres<sup>50</sup>, puis, le 4 avril suivant, il prend en bail emphytéotique un demi-arpent de vigne avec colombier et un puits au lieu-dit de Bellegarde pour 60 livres<sup>51</sup>. Il en obtient un autre du marchand Pons de Ricmalhol, parent de l'orfèvre du même nom, pour un bail de neuf ans et un loyer de 15 sous le 10 avril 1410<sup>52</sup>. Le 7 mai 1417, il fait une donation à Vinant del Gheboth, son cousin germain du côté maternel et lui lègue une maison avec ses biens meubles et immeubles à Trêves, ayant appartenu à sa mère Gertrude et à son père Lambert. Il semble avoir abandonné toute volonté de revenir en Allemagne et s'installe définitivement à Toulouse<sup>53</sup>.

38. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 122r et v, 18 avril 1440.

39. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 130v et 131 r, 21 janvier 1441.

40. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 157v, 26 octobre 1443, fol. 158, 26 octobre 1443.

41. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 164v, 1<sup>er</sup> mai 1444.

42. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 21v, 28 octobre 1461.

43. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 115v, 28 août 1462.

44. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 131v, 25 novembre 1462.

45. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1996, Not. Pierre de Bussière, fol. 6v 7, 23 mai 1470.

46. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6149, Not. Pierre de Fraxino, fol. 75v, 22 décembre 1477.

47. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1958, Not. Jean Bruguerie, fol. 303r et v, 5 août 1513.

48. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3730, Not. Jean Eyguière, fol. 215-217v, 15 janvier 1500.

49. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1957, Not. Jean Bruguerie, fol. 190, 20 avril 1508.

50. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2955, Not. Bernard de Cuguron, fol. 46v-47, 22 mars 1410.

51. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2955, Not. Bernard de Cuguron, fol. 47v-48, 5 avril 1410 et 2957, Not. Bernard de Cuguron, fol. 29-31, 27 mars 1410.

52. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2957, Not. Bernard de Cuguron, fol. 31v, 10 avril 1410.

53. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4391, Not. André del Grès, fol. 14v-15r, 7 mai 1417.

Amiel de Bruxelles apparaît dès 1444 dans un acte en compagnie de Barthélemy de Bruxelles, son neveu avec lequel il achète un demi-arpent de vigne pour 4 écus<sup>54</sup>. Toujours avec Barthélemy, il donne procuration à un tisserand de laine pour faire labourer pour eux 14 arpents de terre en blé contre 8 cartons de loyer annuel<sup>55</sup>. Le 13 mai 1444, Barthélemy achète avec son oncle Amiel un demi-arpent de vigne pour 4 écus<sup>56</sup> et donne procuration à un tisserand de laine de Saint-Cyprien pour labourer une terre de 14 arpents pour eux<sup>57</sup>. Le 7 août 1450, il achète une borde à Auzeville pour le prix de 12 livres tournois<sup>58</sup>. Borde qu'il donne en location le 25 novembre 1453 pour un an<sup>59</sup>, puis le 28 novembre 1454, pour six ans contre un loyer annuel de cinq cartons de blé et deux tonneaux de vin, apportés chaque année dans sa maison, par moitié pour la saint Barthélemy et l'autre pour la saint Thomas apôtre<sup>60</sup>. Barthélemy et Jacques de Bruxelles donnent en location pour vingt-neuf ans deux bordes contiguës situées à Saint-Cyprien dans la rue vulgairement appelée Lo Chay Redon que le locataire promet de réparer à ses dépens et de payer pour loyer chaque année un franc<sup>61</sup>. Cette association se poursuit l'année suivante où les deux hommes donnent en location ou à parsion six arpents de terre situés hors de la porte Saint Cyprien au lieu appelé *dels artz* pour une durée de cinq récoltes : le locataire promet de bien les cultiver et de donner un septième de la récolte et de l'apporter à la maison desdits Bruxelles<sup>62</sup>.

Le 6 avril 1481, Bertrand de Bruxelles vend à un marchand de Toulouse un pré dans le quartier de Saint-Cyprien pour 11 livres tournois<sup>63</sup>. Il reçoit de nombreuses reconnaissances de dettes de paysans de Saint-Cyprien et de Fonsorbes qui cultivent ses terres<sup>64</sup>. Le 28 juin 1502, Bertrand de Bruxelles loue à Thomas de Rosergue, *laborator*, et Marguerite Alexandre sa femme une pièce de terre et de vigne et six mesalhées de terre pour douze ans pour cinq charges de bon blé et deux tonneaux<sup>65</sup>. En 1504, il prend en fief une borde à Quint avec un arpent et demi de terre, une autre pièce d'un arpent et demi et une dernière de 4 arpents<sup>66</sup>.

Pierre de Cluzel possède aussi de nombreuses propriétés dans les alentours de la ville. Le 28 septembre 1461 il vend à un marchand une vigne d'un arpent pour le prix de 57 livres et 15 sous tournois<sup>67</sup>. Le 5 juillet 1470, il achète à Pierre Brusaud, un notaire une métairie importante à Balma, affermée à mi-fruit<sup>68</sup>.

Jean de Camps achète le 18 août 1486 une pièce de terre et de vigne de deux arpents et demi, située au lieu-dit Mont Vincent pour 14 écus<sup>69</sup>. Il poursuit ses achats fonciers en acquérant le 5 avril 1490 trois *carbonatas*<sup>70</sup> de terre labourable pour 7 écus à Fonsorbes<sup>71</sup>. Cette emprise foncière à Fonsorbes se poursuit par l'achat d'un pré le 16 avril 1490 pour le prix de 7 écus et 15 sous tournois<sup>72</sup>, puis, le 8 octobre suivant d'une pièce de terre d'une valeur de 9 écus<sup>73</sup>. Il fait exploiter ses terres par des paysans. Ainsi le 13 avril 1492, il cède en gasailhe une borde qu'il possède à Fonsorbes pour six ans à Jean Rolland en échange de la moitié des récoltes<sup>74</sup>. Le 9 novembre 1495, il cède en gasailhe une borde qu'il

54. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 166r et v, 13 mai 1444.

55. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 179, 3 janvier 1445, fol. 181v, 21 avril 1445

56. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 166r et v, 13 mai 1444.

57. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 179, 3 janvier 1445.

58. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4400, Not. André del Grès, fol. 13, 7 août 1450.

59. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4400, Not. André del Grès, fol. 63, 25 novembre 1453.

60. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4398, Not. André del Grès, fol. 130v- 132, 28 novembre 1454.

61. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 24v-25, 23 avril 1468.

62. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 28v, 6 mai 1468.

63. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5941, Not. R. Mosdureri, fol. 226-227, 6 avril 1481.

64. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2709, Not. Jean Chavalhon, fol. 106v-107, 10 juin 1491, fol. 168v-169, 17 mars 1492, fol. 196v, 16 juin 1492.

65. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2222, Not. Pierre Canini, fol. 41r et v, 28 juin 1502.

66. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3865, Not. Jean Filholi, fol. 12r et v, 1504.

67. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6146, Not. Pierre de Fraxino, fol. 70v-71, 28 septembre 1461.

68. Raymond CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1936-1937, p. 663-741, p. 693-694, 723, 736, 740-741. Raymond CORRAZE, « L'art à Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Toulouse*, 1939, p. 128. Robert MESURET, *Toulouse, métropole artistique de l'Occitanie*, Toulouse, Saber, 1986, p. 63.

69. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6149 bis, Not. Guilhem Peyronis, fol. 244v, 26 août 1486.

70. Ou cartonnée, mesure représentant environ sept ares.

71. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2220, Not. Pierre Canini, fol. 2, 5 avril 1490.

72. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2706, Not. Jean Chavalhon, fol. 60-62, 16 avril 1490.

73. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3723, Not. Jean Eyguière, fol. 103, 8 octobre 1490.

74. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5412, Not. Adhémar Mandinelli, fol 19v-20v, 13 avril 1492.

possède à Mondouzil avec ses terres, ses prés et un potager pour 29 ans contre 15 cartons de froment chaque année<sup>75</sup>. Le 11 décembre 1504, il donne en gasaille une borde qu'il possède à Saint-Loup-Cammas, appelée la borde de Castera, avec ses prés et ses vignes comprenant 17 arpents et un potager d'un arpent et demi pour douze ans contre un loyer de cinq cartons de froment<sup>76</sup>.

Aymeric de Serier achète le 30 janvier suivant à un brassier de Saint-Loup-Cammas un emplacement où se trouvait un logement dans les murs du même lieu pour le prix de 11 écus d'or<sup>77</sup>. Le 9 mai 1442, il achète 8 arpents de terre dans les environs de Toulouse pour le prix de 4 sous tolsas<sup>78</sup>.

Originaire de Villariès, Pierre Maistre fait des achats fonciers dans ses alentours. Le 26 janvier 1508, il achète un arpent de terre labourable à Gargas pour le prix de 5 écus et 12 doubles<sup>79</sup>. Le 7 juillet 1511, il y achète une vigne d'un arpent et une maison pour le prix de 48 écus<sup>80</sup>. Le 11 février 1512, Guilhelma, veuve de l'orfèvre Pierre Maynard, lui vend une borde et son jardin dans Toulouse pour 40 livres tournois<sup>81</sup>. Le 29 octobre 1518, il cède à un habitant de Gargas dans le diocèse de Toulouse une puncheata<sup>82</sup> de vigne pour la cultiver pour lui<sup>83</sup>. Le 1er août 1520, il achète deux arpents de terre à Fenouillet pour le prix de 14 écus<sup>84</sup>.

Ces quelques noms représentent une élite de quelques familles au sein du groupe nombreux des orfèvres toulousains monopolisant les demeures urbaines, les propriétés rurales, les postes de bayle du métier ainsi que les commandes les plus prestigieuses.

De ces transactions ressort clairement une hiérarchie des investissements et des fortunes, plaçant les orfèvres au sommet du groupe des artistes toulousains, devant les verriers, les peintres, sculpteurs et brodeurs, puis les enlumineurs.

Fils de Jean de Bruxelles, Barthélemy est un riche propriétaire, cet orfèvre possède une maison rue des Argentiers ainsi que d'autres maisons dans Toulouse, des terres, des vignes et des prés à la campagne. Il est capitoul de Toulouse en 1465<sup>85</sup>. Très riche, il ajoute à son activité d'orfèvre, celle de financier, héritée de son père Jean qui a fait des prêts aux Capitouls de Toulouse, comme en attestent leurs comptes. Le 6 mars 1438, les Capitouls ordonnent le remboursement des 150 livres tournois, plus 21 moutons d'or qu'ils lui doivent, sommes qu'il finit par obtenir le 7 novembre 1440<sup>86</sup>. Ces prêts concernent aussi des particuliers comme le damoiseau Jean de Solages qui reconnaît lui devoir le 22 juillet 1444 la somme de cent écus d'or<sup>87</sup>.

Fils de Barthélemy de Bruxelles, orfèvre, puis trésorier de la ville, Bertrand semble avoir abandonné le métier d'orfèvre à la fin de sa vie pour se consacrer uniquement à son métier de financier et à la gestion de ses domaines fonciers autour de Toulouse. On ne trouve aucune commande d'objet d'orfèvrerie qui lui soit adressée dans les archives notariales toulousaines. Le 10 février 1498, il reçoit une reconnaissance de dette de 2 livres et demi tournois<sup>88</sup> et le 11 juillet 1498, de 15 écus<sup>89</sup>. Le 28 juin 1502, l'orfèvre Guillaume Olivier lui fait une reconnaissance de dettes de 3 écus<sup>90</sup>.

### Lignages, endogamie et réseaux

Plus que tous les autres métiers artistiques, les orfèvres toulousains présentent d'importants lignages qui dominent tout à la fois la production artistique mais aussi l'économie et la société urbaine. Parmi ces treize grandes familles,

75. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5415, Not Adhémar Mandinelli, fol. 198-200v, 9 novembre 1495.

76. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5427, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 42-43, 11 décembre 1504.

77. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 133v, 30 janvier 1441.

78. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 144v-145, 9 mai 1442, acte annulé le 22 avril 1446.

79. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3865, Not. Jean Filholi, fol. 112, 26 janvier 1508.

80. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4310, Not. Jean de Gipol, fol. 27v-28v, 7 juillet 1511.

81. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5423, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 322v-326v, 11 février 1512, et fol. 325, 23 juin 1512.

A.D. Haute-Garonne, 3 E 5423, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 322v-326v, 11 février 1512, et fol. 325, 23 juin 1512.

82. Ou pugnerée représentant environ quatorze ares.

83. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2739, Not. Jean Clavelli, fol. 141-143, 29 octobre 1518.

84. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2739, Not. Jean Clavelli, fol. 172v-173v, 1<sup>er</sup> août 1520.

85. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 691-693, 717, 723, 736. R. CORRAZE, « L'art à Toulouse... », p. 143-147.

86. A.M. Toulouse, CC 2322, n° 76, 6 mars 1438.

87. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 169v, 22 juillet 1444.

88. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5411, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 202v-203, 10 février 1498.

89. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5428, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 84r et v, 11 juillet 1498.

90. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2222, Not. Pierre Canini, fol. 223v-224, 28 juin 1502.

la supériorité revient sans conteste aux Bruxelles<sup>91</sup>. Les sources toulousaines ne permettent pas de savoir quand les membres de lignage, très vraisemblablement originaire du Brabant, se sont établis dans la capitale du Languedoc, le fait est qu'ils sont déjà parfaitement assimilés au début du XV<sup>e</sup> siècle et déjà installés dans leur hôtel de la rue des Argentiers.

Premier représentant de la dynastie des Bruxelles, Amiel de Bruxelles est actif à Toulouse dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ; mort avant 1458, il laisse trois enfants, Jean, Jacques et Barthélémy<sup>92</sup>. Il apparaît dans les archives notariées dès 1436 aux côtés de son frère Jean, tous deux demeurant rue des Argentiers, puis, en 1444 dans un acte en compagnie de Barthélémy de Bruxelles, son neveu<sup>93</sup>. Il meurt avant le 23 février 1454, date à laquelle sa femme Jeanne Fernolis est qualifiée de veuve<sup>94</sup>.

Frère d'Amiel, Jean de Bruxelles (1413-1467) est mentionné dans les actes notariés toulousains dès 1413<sup>95</sup>. Il demeure rue des Argentiers dans la même demeure que son frère<sup>96</sup>, mais acquiert aussi une maison rue de l'Île le 24 avril 1423 pour le prix de 20 livres tournois<sup>97</sup>. Il est capitoul 1434 et en 1440<sup>98</sup>.

Fils d'Amiel de Bruxelles, et neveu de Jean et de Barthélémy, orfèvre comme eux, Jacques de Bruxelles apparaît dans plusieurs actes avec lui en 1468. L'oncle et le neveu semblent partager la même maison et la même fortune. À partir de 1469, Jacques prend son indépendance et apparaît seul dans les actes. En 1474, il donne tous ses biens à son cousin, Bertrand, fils de Barthélémy de Bruxelles<sup>99</sup>.

Fils de Jean de Bruxelles, Barthélémy de Bruxelles (1438-1483) possède une maison rue des Argentiers. Il a deux fils Jean et Bertrand et une fille Jeanne. Il est capitoul de Toulouse en 1465<sup>100</sup>. Son fils Bertrand (1481-1506), orfèvre, puis trésorier de la ville, se marie avec Naudette de Roux et demeure rue des Argentiers. Le 23 juin 1503, avec sa femme Naudette de Roux, il conclut un accord après toute une série de procès, avec les héritiers de Jeanne de Bruxelles, femme de Manaud de Beauvoir, avec lequel il se disputait des terres<sup>101</sup>. Le 23 juin 1503, en échange de sa renonciation à ces terres, il obtient la somme de 3 écus<sup>102</sup>.

Bertrand de Bruxelles fait son testament le 14 février 1505. Il teste assis dans sa cathèdre de la salle haute de son hôtel de la rue des Argentiers. Après un long préambule consacré aux invocations religieuses, il demande à être enterré dans l'église du couvent des prédicateurs de Toulouse devant la chapelle Saint-Jean dans la sépulture de son père et de sa mère. Il laisse à ses frères Étienne et Jean de Bruxelles à chacun 5 sous t., tout le reste de ses biens va à sa femme Naudette de Roux. Ses exécuteurs testamentaires sont Jehan de Roux, procureur au Parlement, et Jean Deschamps, argentier<sup>103</sup>. Il meurt en 1506<sup>104</sup>.

S'ils ne disposent pas de l'ampleur financière des Bruxelles, les d'Abbadie forment une famille d'orfèvres très présents à Toulouse dans la même période. Le fondateur du lignage est Étienne d'Abbadie (1442-1462), épouse Guillaume Benfayta dont il a un fils Jean lui aussi orfèvre. Jean (1462-1498) commence sa carrière d'orfèvre dès 1462. Le 22 juillet 1462, il est mentionné aux côtés de son père et de sa mère. Vingt ans plus tard, le 8 octobre 1482, il est encore

91. Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, Plon, p. 292.

92. Raymond CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1936-1937, p. 663-741, p. 691-693, 717, 736.

93. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 166r et v, 13 mai 1444.

94. A.D. Haute-Garonne, 3 E 179, Not. Raymond André, fol. 12r et v, 23 février 1454.

95. A.D. Haute-Garonne, 3 E 602, Not. Pierre de Faurges, dit Recaud, fol. 66, 22 décembre 1413.

96. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4471, Not. Michel Nux, fol. 12r et v, 4 septembre 1436.

97. A.D. Haute-Garonne, 3 E 851 (2), Not. Henri Bérat, fol. 70, 24 avril 1423.

98. A.M. Toulouse, CC 1322, n° 96, 16 février 1440. Raymond CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1936-1937, p. 663-741, p. 691. Robert MESURET, *Toulouse, métropole artistique de l'Occitanie*, Toulouse, Saber, 1986, p. 258.

99. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3541, Not. Albert Duranti, fol. 33v-35, 1474. Raymond Corraze commet des confusions sur la parenté au sein de la famille des Bruxelles, notamment à propos de Jacques. Raymond CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1936-1937, p. 663-741, p. 691.

100. R. CORRAZE, « L'art à Toulouse ... », p. 143-147.

101. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5420, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 369v-375, 23 juin 1503.

102. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5421, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 350-351, 23 juin 1503.

103. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5421, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 511-515v, 14 février 1504.

104. R. CORRAZE, « L'art à Toulouse... », p. 142-143.

associé à sa mère, veuve depuis 1466, à l'occasion d'une reconnaissance de dettes<sup>105</sup>. Il est alors marié à Gaillarde de Narbonne à laquelle il donne la maison où ils demeurent tous les deux rue des Filatiers ainsi que tous ses biens meubles et une vigne située à Pech David<sup>106</sup>. Cette donation entre vifs est sans doute à mettre en rapport avec son état de santé puisque, vingt jours plus tard, le 21 septembre 1482, il fait son testament<sup>107</sup>.

Dans la salle haute de sa maison de la rue des Filatiers, il acte selon la tradition en recommandant son âme à la Trinité, à la Vierge et à tous les saints. Il élit sa sépulture dans l'église de la Sainte-Trinité, dans le couvent des Trinitaires de Toulouse et désire être enseveli dans l'habit des religieux de l'ordre, dans la tombe où repose déjà son fils Antoine. Il demande une messe haute et plusieurs messes basses pour le jour de sa sépulture. Il laisse de l'argent pour le luminaire et des biens aux hôpitaux et léproseries de Toulouse et fait héritière universelle sa femme Gaillarde de Narbonne<sup>108</sup>.

Guillaume d'Abbadie, fils d'Étienne et frère de Jean (1466-1490), est également actif à Toulouse dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il apparaît dans les sources notariées le 4 août 1490 où il reconnaît devoir la somme de 13 écus à un confrère l'orfèvre Jean de Camps, dette sans doute contractée à l'occasion du contrat de mariage de sa fille, signé le même jour chez le même notaire. Sa fille Guillelme apporte un dot de 50 moutons d'or à son futur mari l'orfèvre Jean Chaynelli, originaire d'Auch. Parmi les témoins du contrat, figure précisément Jean de Camps<sup>109</sup>.

Dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les Astolh constituent l'un des lignages les plus actifs à Toulouse. Durand Astolh (1466-1473) demeure rue des Argentiers avec sa femme Jeanne, originaire de Montauban. Frère ou cousin du précédent, Guillaume Astolh (1460-1469) et son fils Jean (1477-1519) disposent d'une belle aisance financière et de propriétés en ville comme à la campagne. Jean fait son testament le 11 juin 1519<sup>110</sup>.

Un autre lignage d'orfèvres tient le haut du pavé dans la Toulouse de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les de Bosc. Ils sont trois frères, Pierre l'aîné, (1423-1469), orfèvre, Pierre le cadet, « friseur de draps », et Vital, orfèvre. Pierre est déjà présent à Toulouse en 1423. Jean de Bosc (1461-1509) est avec son père Pierre I<sup>er</sup> le représentant le plus important de cette famille. Il demeure rue des Argentiers en 1491<sup>111</sup>. Parent du précédent, Bertrand est uniquement mentionné comme témoin d'un acte le 24 février 1445<sup>112</sup>. Un autre membre de la famille de Bosc, sans doute prénommé Raymond, est sanctionné par les capitouls lors de leur visite des ouvriers en avril 1446 pour la malfaçon d'une tasse<sup>113</sup>.

Les Maynard appartiennent aussi aux puissants lignages qui dominent l'activité d'orfèvrerie à Toulouse dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Le fondateur est Guillaume (1435-1461) : il épouse Agnès dont il a trois fils orfèvres, Pierre, Jacques et Jean<sup>114</sup>. Jean Maynard (1460-1505), est marié à Mariette Luquet dont il a un fils prénommé Jacques. Le 5 septembre 1489, il donne tous ses biens à sa femme et à son fils<sup>115</sup>. Pierre Maynard (1468-1482), son frère, réside lui aussi rue des Argentiers<sup>116</sup>. Dans son testament, il élit sa sépulture dans le couvent des frères prêcheurs de Toulouse dans la sépulture où est enterrée sa mère. Il lègue à son frère Jean Maynard, la somme de 15 sous tournois. Il est marié à Guilherma Fontmelha, elle-même issue d'un puissant lignage d'orfèvres toulousains. Il laisse deux fils mineurs placés sous la tutelle de son beau-frère Jean Fontmelha, marchand de Toulouse, de Jean Albert, cordier de Toulouse, et Pierre Clément, un argentier de Toulouse. Cependant, Pierre Maynard n'est pas mort en 1482, puisqu'il apparaît le 24 janvier 1488 parmi les syndics du luminaire de l'église paroissiale de la Daurade et comme membre de la table du Purgatoire de l'église la même année<sup>117</sup>.

105. A.D. Haute-Garonne, 3 E 63, Not. Maître de Agus, 1480-1484, fol. 30r et v, 8 octobre 1482.

106. A.D. Haute-Garonne, 3 E 75, Not. Alauseli, 1474-1484, fol. 119v, 1<sup>er</sup> septembre 1482.

107. A.D. Haute-Garonne, 3 E 75, Not. Alauseli, 1474-1484, fol. 121-122v, 21 septembre 1482.

108. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2805, Not. Isaac Cornayardi, 1494-1501, fol. 118-121, 15 février 1498.

109. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2220, Not. P. Canini, 1490, fol. 64v, 4 août 1490, acte annulé en 1493.

110. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 694. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 64.

111. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3723, Not. Jean Eyguère, fol. 123v, 8 février 1491.

112. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2961, Not. Pierre de Cuguron, fol. 180, 24 février 1445.

113. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, 6 avril 1446.

114. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 696.

115. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5113, Not. Jean Laysaci, fol. 153v- 155, 5 septembre 1489.

116. R. CORRAZE, « L'art à Toulouse... », p. 139.

117. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6150, Not. Guillaume Peyronis, fol. 52r et v, 24 janvier 1488 et fol. 92v-93.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont les Mercadier qui dominent le milieu des argentiers toulousains. Jean Mercadier est le fondateur du lignage (1466-1502) : argentier et monétaire, il demeure rue des Argentiers. Il est le fils du marchand de Toulouse Jean Mercadier qui lui fait une reconnaissance de dettes de cent moutons d'or valant 15 sous tournois en 1466<sup>118</sup>. Marié à Françoise Albevrans, il a deux fils Antoine et Guillaume, tous deux orfèvres. Antoine fait son testament le 22 décembre 1511<sup>119</sup>. Il précise qu'il est atteint du mal de Naples et que ses jours sont comptés. Il veut être enterré dans le caveau familial du couvent des Carmes de Toulouse. Ses funérailles seront organisées à la volonté de ses héritiers. Il lègue ses biens à sa mère. Guillaume (1502-1521) est le frère d'Antoine ; il fait son entrée dans le métier l'année même de la mort de son père, en 1502 et paie un droit d'entrée d'une livre<sup>120</sup>. Le 8 novembre 1511, Dominique Mercadier, dont on ignore le lien de parenté avec le reste de la famille et qui fait son testament ce jour-là, lui vend la part de leur maison qu'il possède rue du Salin<sup>121</sup>.

Ces lignages toulousains révèlent l'importance des relations matrimoniales et une pratique fortement endogamique au sein du métier qui permet de fortifier les réseaux bien établis ou d'intégrer des nouveaux venus prometteurs en leur donnant des filles. Cette stratégie se traduit concrètement par l'association des nouveaux venus dans les ateliers. Ainsi, Étienne Daniel (1489-1497), gendre de l'orfèvre Jean Passé de Toulouse, travaille d'abord en collaboration avec son beau-père et sa belle-mère Hélix. Il s'engage avec les frères du couvent des Augustins de Toulouse pour restaurer la châsse d'argent doré<sup>122</sup>.

Cependant, la consolidation des réseaux ne passe pas seulement par les liens du sang, mais aussi des relations de voisinage et d'amitié. Au début de sa carrière, Étienne I<sup>er</sup> d'Abbadie (1442-1466) est un proche de l'orfèvre Jean de Ricmalhol qui en fait son procureur pour certaines affaires, le 2 novembre 1444<sup>123</sup>. Plus tard, il entretient des relations étroites avec l'orfèvre Jean de Bruxelles et sa femme. Le 3 novembre 1461, il est opposé à son confrère Germain Costa, argentier, héritier de la veuve de l'orfèvre Henri de Ricmalhol dans une controverse, discutée dans « la maison des Seigneurs Capitouls ». Il aurait été chargé de demander que ses héritiers obtiennent certains biens mentionnés dans son testament, mais ils n'en ont rien fait. Dans cette dispute qui partage le métier des orfèvres, Étienne d'Abbadie est soutenu par les orfèvres Bartholomé de Bruxelles et Aymeric de Serier et Germain Costa par Guillaume Maynard et Pierre de Bosc<sup>124</sup>. Jean de Bruxelles est également un témoin régulier de ses actes notariés<sup>125</sup>.

L'entraide entre orfèvres se traduit par les nombreuses délégations confiées à des confrères et le choix des tuteurs pour leurs enfants. Jean Blarru (1500-1527) apparaît le 30 juin 1508, comme le tuteur de la fille de l'orfèvre Jean Chancel, décédé, à l'occasion du contrat de mariage de celle-ci<sup>126</sup>. Jean Masson (1486-1508) est choisi le 6 septembre 1506, comme procureur par son confrère Pardulphe Cotin pour exiger du notaire maître Brun la somme de 41 sous et 3 deniers qu'il lui devait pour la façon de tasses en argent doré<sup>127</sup>. L'amitié ou la proximité naissent aussi d'une collaboration. Guillaume Astolh (1460-1469) est peut-être un ancien apprenti ou un valet de Pierre de Bosc car le 27 janvier 1469, ce dernier et son fils Jean, tous deux orfèvres, « voulant éviter l'ingratitude et récompenser les bienfaits et services » lui donnent une place de maison brûlée qu'ils possèdent rue des Argentiers contre la somme de 12 écus d'or<sup>128</sup>. Il obtient des mêmes vendeurs une réduction d'un écu le 23 février 1469.

Cette proximité entre les orfèvres prend parfois la forme d'une association, le plus souvent ponctuelle entre deux ateliers pour la réalisation d'une pièce d'orfèvrerie. C'est ainsi que le 9 mai 1416, Jean de Sanarens (1412-1419) reçoit avec Bernard Garcie (1413-1427) la commande d'une croix d'argent des fabriciens de l'église de Lacourt en Couserans.

118. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3538, Not. Pierre Duranti, fol. 248v-249v, 1466.

119. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6107, Not. Géraud Pegurier, fol. 154, 22 décembre 1511.

120. A.M. Toulouse, CC 2351, n° 87, fol. 17, 1502.

121. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2830, Not. Bernard Costairac, fol. 67v-68v, 8 novembre 1511.

122. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5720, Not. Guillaume Merceri, cahier 1489, fol. 6-8v, 4 mai 1489. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 698. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 260.

123. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapientis, 1444-1447, fol. 10v et 11, 2 novembre 1444.

124. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 22v, 3 novembre 1461.

125. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 131v, 1461-1466, 25 novembre 1462.

126. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6056, Not. Jean Parti, fol. 111v-115.

127. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4374, Not. J. Gousil, fol. 7r et v, 6 septembre 1506.

128. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 69, 23 février 1469, fol. 65, 27 janvier 1469, fol. 69, 23 février 1469.

Les deux orfèvres recevront un salaire de dix livres tournois par marc œuvré et s'engagent à la réaliser avant la fête de la Trinité<sup>129</sup>.

Le 26 mai 1477, Étienne II d'Abbadie (1477-1509) s'engage à réaliser en collaboration avec son confrère Pierre Cancel (1456-1487) deux lampes d'argent destinées à l'autel de l'église de la Dalbade de Toulouse<sup>130</sup>. De la même façon, les orfèvres Benoît Botas et Guiraud de Lassus passent contrat le 25 novembre 1492 pour une châsse d'argent estampée de Saint-Jacques destinée à la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse<sup>131</sup>. Quant à Jean de Camps (1486-1505), il réalise avec Nicolas Bloteau une châsse d'argent et deux anges pour le reliquaire de saint Blaise le 20 mars 1504 pour l'église de la Dalbade<sup>132</sup>.

### Confréries et dévotions

La confrérie des orfèvres tient sa chapelle dédiée à saint Éloi dans l'église des Jacobins de Toulouse où elle célèbre deux messes, l'une, le premier jour du mois de décembre, et l'autre, le lendemain de la nativité de saint Jean Baptiste, 25 juin, jour de la saint Éloi à laquelle tous les maîtres du métier sont tenus d'assister sous peine d'une amende d'une livre de cire destinée à son luminaire<sup>133</sup>. Dans la réformation, les saints locaux Saturnin et Exupère ont disparu des dévotions de la confrérie au seul profit de saint Éloi<sup>134</sup>. Peu après, la confrérie dota sa chapelle d'un vitrail figurant saint Éloi et saint Georges<sup>135</sup>.

Les testaments d'orfèvres conservés n'évoquent pas une dévotion particulière à l'évêque de Noyon et témoignent plutôt d'une certaine diversité dans les choix de sépulture et les dons charitables. Les donations à la chapelle Saint-Éloi de la confrérie des argentiers ne sont mentionnées que deux fois tandis que ceux destinés aux hôpitaux et aux léproseries de la ville semblent presque automatiques, du moins pour les plus riches. Seul, un orfèvre est enterré dans le cimetière paroissial de la Daurade, tous les autres élisent leur sépulture dans les cloîtres ou les églises des ordres mendiants implantés par Toulouse, à commencer par ceux des Frères prêcheurs, mais aussi au Couvent des Carmes.

#### *Dernières volontés des orfèvres toulousains*

Date	Nom	Sépulture	Messes	Hôpitaux	Léproseries	Bassin du Purgatoire	Bailes du métier
1443	Pierre I Fonte	Cimetière de la Daurade	30 messes de requiem	x	x	x	
1482	Jean d'Abbadie	Trinitaires	1 haute et plusieurs basses	x	x		
1482	Pierre Maynard	Jacobins	1 haute et 4 basses				x
1498	Antoine Lambert	Carmes	2 hautes 31 basses				
1505	Bertrand de Bruxelles	Jacobins	3 hautes 90 basses	x	x	x	x
1505	Jean Maynard	Jacobins	1 haute 4 basses				
1511	Antoine Mercadier	Carmes					

Les testaments des argentiers toulousains témoignent donc d'une dévotion conventionnelle, marquée par la comptabilité des messes très significative de cette fin de Moyen Âge et une certaine désaffection envers l'église paroissiale en faveur des églises des ordres mendiants, une tendance tout à fait caractéristique des groupes sociaux qui dominent la société urbaine alors.

129. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2485, Not. Gaiano Caraveri, fol. 2, 9 mai 1416.

130. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5724, Not. Guilhem Mercier, fol. 90v, 26 mai 1477.

131. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5556, Not. Barthélémy Martin, fol. 12, 25 novembre 1492. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 698.

132. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5427, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 407v-409v, 20 mars 1405. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 697.

133. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 379, article 1, fol. 382, 28. Salves p. 242.

134. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 28.

135. Antoine DU BOURG, « Les corporations ouvrières de la ville de Toulouse du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. », *M.S.A.M.F.*, t. XIII (1883-1885), p. 79.

## Le métier des Argentiers

Cette collaboration entre orfèvres est prônée par les deux statuts du métier conservés aux archives municipales de Toulouse. Ces documents normatifs, proposés par les orfèvres toulousains et approuvés par les Capitouls, se préoccupent avant tout d'éviter les fraudes nuisibles à la bonne renommée des argentiers et d'empêcher toute concurrence au sein de la profession ainsi qu'avec les marchands étrangers. En revanche, ils évoquent assez peu les conditions d'apprentissage et d'embauche des salariés ainsi que la durée du travail.

### *Les statuts du métier*

Les archives municipales conservent deux statuts du métier des argentiers, enregistrés par les Capitouls. Après un préambule en latin, les deux textes sont rédigés en occitan. Le premier date du 23 août 1466<sup>136</sup>. Il remplace sans doute un statut antérieur qui n'a pas été conservé. Le second, intitulé *Reformatio statutorum argensorum*, est approuvé le 21 novembre 1487<sup>137</sup>. Il reprend les dispositions du précédent en les augmentant. Le préambule du statut de 1466 présente la volonté des orfèvres toulousains d'éviter les fraudes dans l'intérêt du bien public. Ils se placent sous la protection de Dieu, de la Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de saint Étienne et des saints locaux, Saturnin et Exupère<sup>138</sup>. Ce statut comprend vingt-deux articles. Le préambule du texte de la réformation est presque identique, sauf qu'il définit saint Éloi comme saint patron de la confrérie et précise qu'elle a son siège dans la chapelle Saint-Éloi du couvent des Frères Prêcheurs de Toulouse<sup>139</sup>.

Les premiers articles des statuts évoquent la qualité de l'argent travaillé ainsi que le poinçon de la ville<sup>140</sup>. Ils fixent l'aloï minimum de l'or des anneaux et autres bijoux à 18 carats ou plus, sous peine d'être confisqués, brisés et de payer une amende de 5 sous tournois. Cette valeur de 18 carats pour l'or est valable aussi bien pour les orfèvres toulousains que pour les étrangers<sup>141</sup>.

En 1466, trois poinçons sont insculpés sur chaque pièce d'orfèvrerie produite dans les ateliers toulousains : celui de la ville, un « tol » surmonté de la fleur de lis<sup>142</sup>, celui du maître ou poinçon à contreseing, formé en général des initiales du nom et prénom de l'orfèvre<sup>143</sup> et pour finir, celui du métier, insculpé<sup>144</sup> par les bailes à partir de 1466-1467. Il s'agit d'une lettre de l'alphabet qui change chaque année<sup>145</sup>.

L'article VII fait la liste de tous les objets produits dans les ouvriers toulousains : « *cadenas, colas, anels, vayssela, reliquars, crozes et autres joelz* ». Il interdit de réaliser ses objets en cuivre et de les argenter ou dorer pour tromper le client sous peine d'une livre d'amende<sup>146</sup>. Une interdiction qui vaut aussi pour la vaisselle d'argent ou d'étain<sup>147</sup>. Si un orfèvre apporte un ouvrage d'argent pour le faire poinçonner et qu'il ne soit pas de la valeur de l'argent « appelé lo Rey », de dix sterlins, les bayles du métier pourront le faire briser<sup>148</sup>. Les deux statuts interdisent l'usage de fausses pierres sous peine d'une amende de quatre livres tournois<sup>149</sup>. La réformation précise que les orfèvres doivent avoir aussi de bonnes balances<sup>150</sup>.

136. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 191v-194v, 23 août 1466.

137. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 379-384v.

138. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 191v, 23 août 1466.

139. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 379, article 1.

140. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 192v, articles 1 à 3, 10-11.

141. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 192v, articles 4 et 5, fol. 380v, article 6, 7.

142. Georges SAVES, « L'argenterie toulousaine », *Revue du Comminges*, t. 86, 1973, p. 240-260, p. 242. Poinçon rendu obligatoire par l'ordonnance royale de Philippe II en décembre 1275. Pour une analyse précise de ces poinçons et de leur évolution voir, G. SAVES, « L'argenterie... », p. 252-255.

143. Pour une analyse détaillée de ces poinçons voir G. SAVES, « L'argenterie... », p. 255-258.

144. Gravé en frappant avec un poinçon.

145. G. Saves, « L'argenterie... », p. 245. L'auteur a ainsi reconstitué la chronologie suivante pour la période 1467-1506 : de 1567 à 1489 de A à Z ; de 1493 à 1506 de A à R, puis suite à l'ordonnance royale du 22 novembre 1506, reprise de 1507 à 529 de A à Z, l'alphabet ne comprend pas les lettres J, U, W. p. 258.

146. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 7 et 8, fol. 380v, article 9.

147. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 381, article 17.

148. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 16, 17, 19.

149. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 18, fol. 381, article 14.

150. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 380, article 18.

Si les statuts des orfèvres concentrent une grande partie de leur attention à l'interdiction de toute fraude, ils sont beaucoup moins diserts quant à l'organisation du métier. En ce qui concerne les apprentis, ils se bornent à exiger que, pour leur embauche, chaque maître verse la somme de deux sous tournois au luminaire de la confrérie, sans préciser ni la durée ni les conditions de l'apprentissage<sup>151</sup>. La réformation des statuts interdit à tout compagnon de tenir un ouvroir, s'il n'est pas un maître juré doté d'une boutique<sup>152</sup>. Si un compagnon rencontre des problèmes avec son maître, aucun autre maître ne doit le faire travailler, à moins qu'il ne se soit mis en accord avec celui d'origine<sup>153</sup>. Selon les statuts du 23 août 1466, tout maître étranger qui voudra ouvrir boutique à Toulouse devra donner une caution d'une valeur de dix marcs d'argent aux bayles qui régissent le métier<sup>154</sup>.

### *L'apprentissage*

Cependant, la grande majorité des orfèvres a sans doute fait son apprentissage sur place. Les vingt contrats conservés dans les archives notariées mettent en scène les orfèvres les plus importants de la ville<sup>155</sup>. Cependant, la taille de leur atelier reste modeste avec un seul apprenti, deux ou trois maximum en même temps, et parfois un valet<sup>156</sup>. Les statuts toulousains ne précisent pas les conditions d'apprentissage, mais les contrats permettent de pallier cette lacune. La durée d'embauche des apprentis y varie entre 2 ans et 9 ans, pour le plus long ; la durée moyenne se situant autour de sept ans ce qui est tout à fait comparable à celle d'autres villes européennes comme Londres<sup>157</sup> ou Paris<sup>158</sup> et l'acquisition du métier d'orfèvre demeurant le plus long de tous les métiers artistiques, à Toulouse comme ailleurs.

Les variations entre les très courts apprentissages s'expliquent par le fait qu'il s'agit sans doute d'apprentis déjà en partie formés par leurs parents dans le cas d'Amiel de Fontmelha<sup>159</sup> ou dans d'autres ateliers, venus d'ailleurs, comme Nicolas Ruffy originaire de Verneuil en Normandie<sup>160</sup>. La grande majorité des apprentis s'embauche vers l'âge de 13/14 ans<sup>161</sup>.

151. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 384v, article 32.

152. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 383, Article 29.

153. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 383, article 30.

154. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 20, *Fermansas de X marcz d'argent*. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 382, article 27.

155. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1958, Not. Jean Bruguerie, fol. 119 v-120, 7 juillet 1511. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2220, Not. Pierre Canini, fol. 59r et v, 22 juillet 1490. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2221, Not. Pierre Canini, fol. 191, 18 décembre 1501. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2222, Not. Pierre Canini, fol. 268-269, 5 décembre 1503. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2757, Not. Jean Clavelli, fol. 201r et v, 7 mars 1509. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2757, Not. Jean Clavelli, fol. 204v-205, 11 mars 1509. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2951, Not. B. de Cruce, fol. 64v-65v, 27 juillet, 1512. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 133, 28 janvier 1441. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3733 bis, Not. Pierre Eyguière fol. 111v-112, 13 juillet 1493. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3737, Not. Pierre Eyguière, fol. 83, 6 novembre 1505. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 34r et v, 24 décembre 1460 et fol. 40, 31 décembre 1445. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5430, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 38, 26 juillet 1507 et fol. 289v, 28 août 1509. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5436, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 267r et v, 20 décembre 1516. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6185, Not. Guilhem de Podio, fol. 41v-42v, 28 août 1508. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6186, Not. Guilhem de Podio, fol. 48v, 28 août 1508 et, fol. 227, 21 septembre 1509. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6187, Not. Guilhem de Podio, fol. 348v-349, 13 janvier 1513, l'acte est annullé le 30 juin 1519. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6188, Not. Guilhem de Podio, fol. 214v-215, 2 avril 1515. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapientis, fol. 19, 3 mars 1445.

156. Le 6 novembre 1505, Nicolas Bloteau prend un apprenti pour 6 ans. Le 7 mars 1509, le marchand de Toulouse Arnaud de la Gassethegui lui donne en apprentissage Jean de Lapitz pour 5 ans. Le 11 mars 1509, il prend un autre apprenti Arnaud Guilhem, originaire du diocèse d'Oloron pour une durée de 6 ans. Ces trois apprentis travaillent donc ensemble à partir de 1509 et au moins jusqu'en 1511 dans son atelier. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3737, Not. Pierre Eyguière, fol. 83, 6 novembre 1505. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2757, Not. Jean Clavelli, fol. 201r et v, 7 mars 1509. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2757, Not. Jean Clavelli, fol. 204v-205, 11 mars 1509.

157. Sophie CASSAGNES-BROUQUET, *L'art en famille. Les milieux artistiques à Londres à la fin du Moyen Âge (1350-1530)*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 65.

158. Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et profession exercés dans Paris depuis le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1906, p. 298.

159. Pierre de Cluzel recrute le 3 septembre 1445 comme apprenti Ameil de Fontmelha, fils de l'un de ses collègues toulousains Guilhem de Fontmelha, alors décédé. L'apprenti est embauché pour deux ans. Il sera chaussé, vêtu, logé et nourri et doit verser à son maître 13 livres 6 sous et 8 deniers pour le prix de son enseignement. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapientis, fol. 19, 3 mars 1445.

160. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2221, Not. Pierre Canini, fol. 191, 18 décembre 1501.

161. Le 27 juillet 1512, Esclarmonde Francessa, veuve de Louis Beliet de Toulouse, jadis chapelier, donne en apprentissage à l'orfèvre Jean Borges, son fils Antoine, âgé de 10 ans, pour une durée de 6 ans. La relative jeunesse de cet apprenti est peut-être due au veuvage de sa mère ? A.D. Haute-Garonne, 3 E 2951, Not. B. de Cruce, fol. 64v-65v, 27 juillet, 1512.

Sur ces vingt apprentis orfèvres, seuls deux réapparaissent plus tard comme maîtres : Jean Albion<sup>162</sup> et Amiel de Fontmelha<sup>163</sup>. Deux apprentis sont issus de familles du métier, Amiel de Fontmelha et Louis Frontalier<sup>164</sup>, les autres viennent de familles d'artisans : des métiers du vêtement comme ceinturier<sup>165</sup> ou chapelier<sup>166</sup>, qui évoquent une proximité possible avec les orfèvres, ou du bâtiment<sup>167</sup>.

Les contrats reprennent les termes habituels à toutes les embauches en apprentissage toulousaines. Le maître promet d'instruire son apprenti dans le métier, de le loger et nourrir, et de le traiter en familial. En échange de son travail, il lui donnera chaque année des vêtements neufs, chemise, chausse, etc. En revanche, le jeune homme doit se montrer loyal et obéissant envers son maître. Si l'origine géographique de l'apprenti, toujours un garçon, est souvent mentionnée ; son âge et la condition sociale de ses parents le sont plus rarement.

### *Les Valets*

Il est souvent difficile de distinguer entre les contrats d'apprentissage et ceux de louage tant leurs termes sont semblables. Cependant, une durée plus courte d'embauche et la présence d'une rémunération permettent d'établir une séparation. C'est ainsi que cinq contrats d'embauche de valets ou compagnons ont été relevés dans les registres notariés entre 1464 et 1509, une bien maigre moisson. Ces cinq valets sont recrutés par des ateliers importants de la ville comme celui de Jean Blarru<sup>168</sup>, de Pierre Clément<sup>169</sup>, Pierre de Cluzel<sup>170</sup> ou de Jean de Diversorio<sup>171</sup> pour des durées variant de un an à quatre ans. Les contrats prévoient que le valet ou massip sera logé et nourri par son maître et payé par le biais d'un salaire annuel, versé toutes les six semaines. Le salaire oscille entre 24 francs ou 24 livres et 22 écus, un salaire beaucoup plus important que celui des autres métiers d'art, de 13 livres à 16 livres par an pour les brodeurs<sup>172</sup>. Ces sommes ne sont pas négligeables, elles correspondent à une fois et demie ou deux fois le loyer annuel d'une maison.

*Tableau des entrées en apprentissage*

Date	Maître	Apprenti	Profession du père	Durée d'apprentissage
1444	Jean de Ricmalhol	Jean d'Albion		4
1445	Jean de Ricmalhol	Raymond Boyer		4
1445	Pierre de Cluzel	Amiel de Fontmelha	orfèvre	2
1460	Guillaume Astolh	Christophe de Brive	Serviteur du roi	3
1490	Jean Descamps	Claude de Cimetrio		3
1493	Arnaud Colomb	Louis Frontalier	orfèvre	
1501	Jean Descamps	Nicolas Ruffy		4
1503	Jean Blarru	Jean Portet		6
1505	Nicolas Bloteau			6
1507	Jean Ymer	Pierre Martin		2
1508	Jean Crosier	Jean de Constans		8
1509	Étienne II d'Abbadie	Jean Cardo	fustier	3
1509	Nicolas Bloteau	Jean de Lapitz		5

162. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2959, Not. Pierre de Cuguron, fol. 133, 28 janvier 1441.

163. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapiensis, fol. 19, 3 mars 1445.

164. Le 13 juillet 1493, Arnaud Colomb prend en apprentissage le fils de Louis Frontalier, orfèvre d'Aurillac qui lui verse 7 écus pour honorer ce contrat. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3733 bis, Not. Pierre Eyguière fol. 111v-112, 13 juillet 1493.

165. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6187, Not. Guilhem de Podio, fol. 348v-349, 13 janvier 1513, l'acte est annulé le 30 juin 1519.

166. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5430, Not. Adhémar Mandinelli, fol. 289v, 28 août 1509.

167. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2951, Not. B. de Cruce, fol. 64v-65v, 27 juillet, 1512.

168. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1957, Not. Jean Bruguerie, fol. 248, 16 janvier 1509.

169. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 288, 2 mars 1471.

170. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 17v, 15 septembre 1464 et 3 E 4119, Not. Albert Ganhadie, fol. 150, 11 octobre 1468.

171. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3735, Not. Pierre Eyguière, fol. 136v, 4 octobre 1504.

172. Sophie CASSAGNES-BROUQUET, « Le métier de brodeur à Toulouse à la fin du Moyen Âge », *Le Parement d'autel des Cordeliers de Toulouse. Anatomie d'un chef d'œuvre*, M.A. Billotta (éd.), Paris, 2012, p. 69-70.

1509	Nicolas Bloteau	Arnaud Guilhem		5
1509	Jean Crosier	Jacques Gensonier		6
1511	Jean Astolh	Louis Corresa		9
1512	Jean Borges	Antoine Beliet	chapelier	6
1513	Antoine Fabre	Jean de Gracia	ceinturier	6
1515	Louis Aucheronne	Pierre de Gardone		8
1516	Jacques Allègre	Pierre Mestre		5

### *Entrées dans le métier*

Pour devenir maître, les apprentis ou les valets doivent réaliser un chef d'œuvre et payer un droit d'entrée de deux livres tournois<sup>173</sup>. Ils doivent également prêter serment de maintenir les statuts du métier. Ceux-ci ne précisent malheureusement pas quel est l'ouvrage exigé pour le chef d'œuvre. Les nouveaux maîtres doivent ensuite s'acquitter d'un droit envers la municipalité dont certains registres de comptes consignent chaque année les nouveaux maîtres. Malheureusement, ceux-ci ne sont conservés que pour les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>174</sup>. Ils témoignent cependant d'une pratique divergente que celle édictée par les statuts en pratiquant pour les mêmes années deux tarifs différents, le premier d'une livre tournois est appliqué aux orfèvres issus de familles toulousaines pratiquant déjà le métier d'argentier dans la ville, le second, plus de trois fois supérieur, s'élève à 3 livres et 10 sous tournois, et est réservé aux nouveaux venus dans la ville.

Comme partout ailleurs en Europe, le métier des argentiers témoigne d'une tendance à la fermeture et à la volonté de l'interdire ou du moins de le rendre plus difficilement accessible aux étrangers et aux nouveaux venus.

### *Entrées dans le métier des argentiers*

Date	Nom	Droit d'entrée
1502	Guillaume Mercadier	1 l.
1504	Jean Burgues	1 l.
1504	Guillaume de la Motte	1 l.
1508	Jean Crosier	3 l. 10 s.

Date	Nom	Droit d'entrée
1508	Paimblanc	3 l. 10 s
1511	Pierre Andrieu	3 l. 10 s. t.
1511	Antoine Gusroli	1 l. 10 s.

### *Les bayles du métier*

Les statuts de 1466 prévoient l'élection de trois bayles ou gardes du métier chaque année, le 21 décembre, jour de la saint Thomas apôtre.

### *Bayles du métier des orfèvres*

1462	Pierre d'Abbadie
1462	Pierre Clément
1466	Jean Maynard

1466	Héliot Engilbert
1466	Pierre Cluzel

Ils doivent gouverner le métier pendant un an et sont tenus de jurer sur les Évangiles, entre les mains des Capitouls ou de leur délégué dans la maison commune, de maintenir ses statuts<sup>175</sup>. Ils surveillent la qualité des productions, imposent des amendes aux contrevenants, « sans faveur ni rancœur » et à la fin de leur mandat sont tenus de rendre de bons comptes aux « prudhommes » du métier<sup>176</sup>. Dès 1275, puis 1313, des ordonnances royales imposent à chaque ville du royaume l'usage d'un poinçon distinctif, puis en 1355, celui d'un autre poinçon pour chaque orfèvre<sup>177</sup>. Les bayles

173. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 380, article 27.

174. A.M. Toulouse, CC 1358, n° 21, p. 25, 1508, CC 1875, fol. 17, 1504. CC 1878, p. 23, 24, 1511, CC 2351, n° 87, fol. 17, 1502, 1508. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 693, 699.

175. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 380, article 2.

176. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 12 III bayles, 21 *De las visitations*, fol. 380, article 19, 20, 21, fol. 382, article 22, 23, 24, 25, 26.

177. Francis MUEL, « Les poinçons provinciaux au XIV<sup>e</sup> siècle », dans Catherine ARMINJON et Alain ERLANDE-BRANDENBURG (éd.), *Les orfèvres français sous l'Ancien Régime*, Actes du colloque de Nantes, 1989, Paris, Cahiers du Patrimoine, 1994, p. 25-27.

ont l'autorisation de faire des visites quand ils le souhaitent dans toute la ville et, s'ils trouvent des ouvrages frauduleux, de les faire briser et de retourner les morceaux à qui appartiendra<sup>178</sup>. Toute personne, non orfèvre, qui voudra vendre un ouvrage d'or ou d'argent dans Toulouse devra le montrer préalablement aux bayles<sup>179</sup>.

Les comptes capitulaires de l'année 1446 témoignent des conséquences de la visite du 6 avril des bayles dans les ouvroirs toulousains. Ce ne sont pas moins de neuf maîtres, dont certains comptent parmi les plus importants de la ville comme Amiel et Barthélémy de Bruxelles, Pierre de Cluzel ou Guillaume Maynard qui se voient confisquer des pièces délictueuses. Si certaines sont saisies pour malfaçon<sup>180</sup>, la grande majorité l'est en raison d'un titre d'argent insuffisant<sup>181</sup>. Ces objets sont tous d'argent et des clochettes<sup>182</sup> (6), des tasses<sup>183</sup> (5), une croix<sup>184</sup> et un calice<sup>185</sup>. Au total, les bayles ont confisqué onze pièces de vaisselle argentée et deux objets d'orfèvrerie religieuse.

Si les Capitouls s'appuient bien volontiers sur le pouvoir des bayles, la réforme des statuts de 1487 montre une tentative du pouvoir royal de s'immiscer dans le gouvernement des métiers, un fait commun à la fin du XV<sup>e</sup> siècle dans nombre de bonnes villes du royaume et, en particulier à Toulouse, où le Parlement est en concurrence avec la municipalité pour le contrôle de la vie économique. La réforme requiert que, quand les membres du métier voudront se rassembler pour discuter de leurs affaires, soit présent un officier du roi ou un sergent royal<sup>186</sup>.

### *Un mécénat communal*

En l'absence de mécénat princier, les commandes des Capitouls faites à l'occasion du concours des Jeux floraux offrent aux orfèvres toulousains des débouchés réguliers. Chaque année, les lauréats du concours littéraire, fondé en 1324, obtiennent en récompense des fleurs d'argent doré, la violette pour le premier prix, le souci pour le second et l'églantine pour le dernier. Ces fleurs d'un poids d'un marc d'argent sont remises le 1<sup>er</sup> mai dans le palais de la Maison commune par les consuls de Toulouse<sup>187</sup>. Un compte municipal de 1521 précise que l'orfèvre Guillaume Mercadier devra « *pintar de vert las cambas de las ditas flors* »<sup>188</sup>. La liste des orfèvres auxquels les Capitouls font appel pour ces récompenses prestigieuses correspond parfaitement à celle des ateliers les plus importants de la période.

Beaucoup plus ponctuellement, la municipalité fait appel à des orfèvres toulousains pour fabriquer d'autres objets comme les coupes d'argent et leurs soucoupes réalisées en 1337 par Guillaume Arnaud et Bernard de Samatan. Elles sont offertes par la ville, l'une au roi Philippe VI pour sa joyeuse entrée et les autres à des personnages de distinction dont le consulat veut fêter les succès universitaires<sup>189</sup>. Bernard de Samatan fait la même année 1337 une coupe de vermeil destinée à Arnaud de Villemur pour son doctorat<sup>190</sup>.

178. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 13, *De las visitations*.

179. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 193, article 14.

180. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, 6 avril 1446.

181. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, fol. 19, 6 avril 1446.

182. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, 6 avril 1446.

183. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, 6 avril 1446.

184. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, 6 avril 1446.

185. A.M. Toulouse, AA 57, 19, fol. 113, 6 avril 1446.

186. A.M. Toulouse, HH 66, fol. 382 v, article 26.

187. A.M. Toulouse, CC 1362-1363, fol. 89. Ernest ROSCHACH, « Simple note sur quelques artistes qui ont travaillé à Toulouse du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *M.S.A.M.F.* (1874), p. 5.

188. A.M. Toulouse, CC 2371, n° 372, 14 mai 1521.

189. A.M. Toulouse, CC 1337, fol. 63 « *Item de mandament dels digz senhors a nos fait am lor cartel sagelat de VIII (senhetz) paguem an Guilhem Arnaud argentier alqual era degut per doas copas dargent ab sobre cop dauradas dedins e defora, de las quals la una foc donada a nre senhor le Rey en sa venguda e lautra foc donada a Mossr Robert de Foys, quant foc bachalier, e estan carta de reconoguda presa per logi L l. t. Item a XIII jorns de novembre de madament dels digz senhors a nos fact ab lo cartel paguem aldig Guilhem Arnaud argentier, alqual era degut per resta duna copa donada a Mossr Arnaud Afre en sa festa de son doctorat e estan carta de reconoguda III l VIII s III d t. fol. 64, An Guilhem Arnaud argentier per alcus prestz que havia faitz al loc de Sains... II l. t. fol. 66, Item a 20 dabril... an Guilhem Arnaud argentier ... VIII l XI s t. ».* E. ROSCHACH, « Simple note sur quelques artistes ... », p. 4.

190. A.M. Toulouse, CC 1337, fol. 64-65, 1337. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 262. E. ROSCHACH, « Simple note sur quelques artistes ... », p. 4-5.

*Orfèvres ayant réalisé les récompenses des Jeux floraux*

Date	Orfèvres
1363	Germain de Gontaut
1445	Pierre de Cluzel
1451	Pierre de Cluzel
1454	Étienne d'Abbadie
1455	Jean d'Albion
1460	Jean Maynard
1461	Jean Maynard
1470	Pierre Clément
1471	Pierre Clément
1486	Jean Masson
1497	Pierre Maistre

Date	Orfèvres
1498	Pierre Maistre
1501	Antoine Azam
1503	Guillaume Nestier
1504	Pierre Maistre
1505	Pierre Maistre
1510	Nicolas Bloteau
1511	Nicolas Bloteau
1518	Nicolas Bloteau
1520	Guillaume Mercadier
1521	Guillaume Mercadier

Quelques années plus tard, en 1363, Gaillard Tournier est payé 32 livres par les capitouls pour avoir réalisé un hanap avec soucoupe donné à maître Robert Embri « *lo jorn que fesc sa festa als Carmes*<sup>191</sup> ».

D'autres ateliers s'occupent de la restauration et la réparation d'objets comme Pierre de Cluzel qui refait la dorure, le 21 juin 1455, de l'écusson aux armes de Toulouse que porte le messager de la ville<sup>192</sup>. Mais la plupart comme des argentiers, comme Jean Garcie en 1405, Pierre Maistre en 1504 et Nicolas Bloteau en 1510, sont employés à redorer les trompettes de la ville et « *far los damantz e las bornaduras quant per la manobra daquelas*<sup>193</sup> ».

*Les commandes*

Les archives notariales toulousaines conservent soixante-seize contrats de commandes réparties dans le Sud-Ouest de la France entre l'Aquitaine et le Languedoc, c'est-à-dire l'actuel département du Lot-et-Garonne et celui de l'Aude, ce qui témoigne de l'aire d'influence très locale des orfèvres toulousains (fig. 1).

C'est bien sûr la capitale du Languedoc qui attire le plus de commandes (14) et ses environs immédiats (29) (actuelle Haute-Garonne). À Toulouse, l'église de la Dalbade, alors en reconstruction, en attire cinq. La cathédrale Saint-Étienne bénéficie de trois commandes. La basilique de Saint-Sernin n'est représentée que dans deux contrats. Le couvent des Augustins de Toulouse, grandement endommagé lors du grand incendie de la ville et en reconstruction dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, figure dans deux contrats. Et pour finir les Hospitaliers de Saint-Jean passent commande le 6 avril 1443 d'un reliquaire.

De nombreuses églises de la ville sont absentes des documents notariés, celles de la Daurade, de Saint-Nicolas et d'autres paroisses de la ville comme Saint-Exupère, Saint-Michel et Notre-Dame-du-Taur.

Tout autour de Toulouse, les commandes venues d'églises paroissiales fournissent aux ouvriers des argentiers d'importants débouchés. La carte révèle cette emprise sur les environs immédiats de la ville, surtout à l'est en direction du Lauragais et à l'ouest le long de la vallée de la Garonne. D'autres commandes proviennent de la petite région du Volvestre, au sud de la Garonne, et du piémont Pyrénéen.

Si le Nord de la région toulousaine est assez peu représenté avec une seule commande dans le Quercy et trois dans le Rouergue, les contrées plus proches de Toulouse, actuel Tarn-et-Garonne (4), Albigeois (6), Gascogne (8), Ariège (6) et Est du département de l'Aude autour de Castelnaudary (6) procurent de nombreux débouchés aux ateliers toulousains tandis que vers l'Ouest, autour d'Agen, cette emprise semble considérablement s'atténuer (2).

191. A.M. Toulouse, Comptes de 1362-1363, fol. 89. E. ROSCHACH, « Simple note sur quelques artistes... », p. 5.

192. A.M. Toulouse, CC 1864, fol. 37v, 21 juin 1455 : « *A pagat lodit thesaurier a Peyre de Clusel argentier la soma de quatre livras doze soubz syes deners tornes per sa pena e trabalh de reffare tot neu lo scussel de las armas de la vila de Tholosa loqual a acostumat de portar lo messagier de la villa e per la dauradura e per mandament ... XXI del mes de junh lan mil IIIIC LV, IIII l. XII s. VI d. t* ».

193. A.M. Toulouse, CC 1855, fol. 39v, 23 avril 1405. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 63, 258. A.M. Toulouse, CC 2354, n° 154, 1504, « *a mestre Pierre Mestre argentier per adobar lo cornet de la trompeta d'argent, V s.* ».

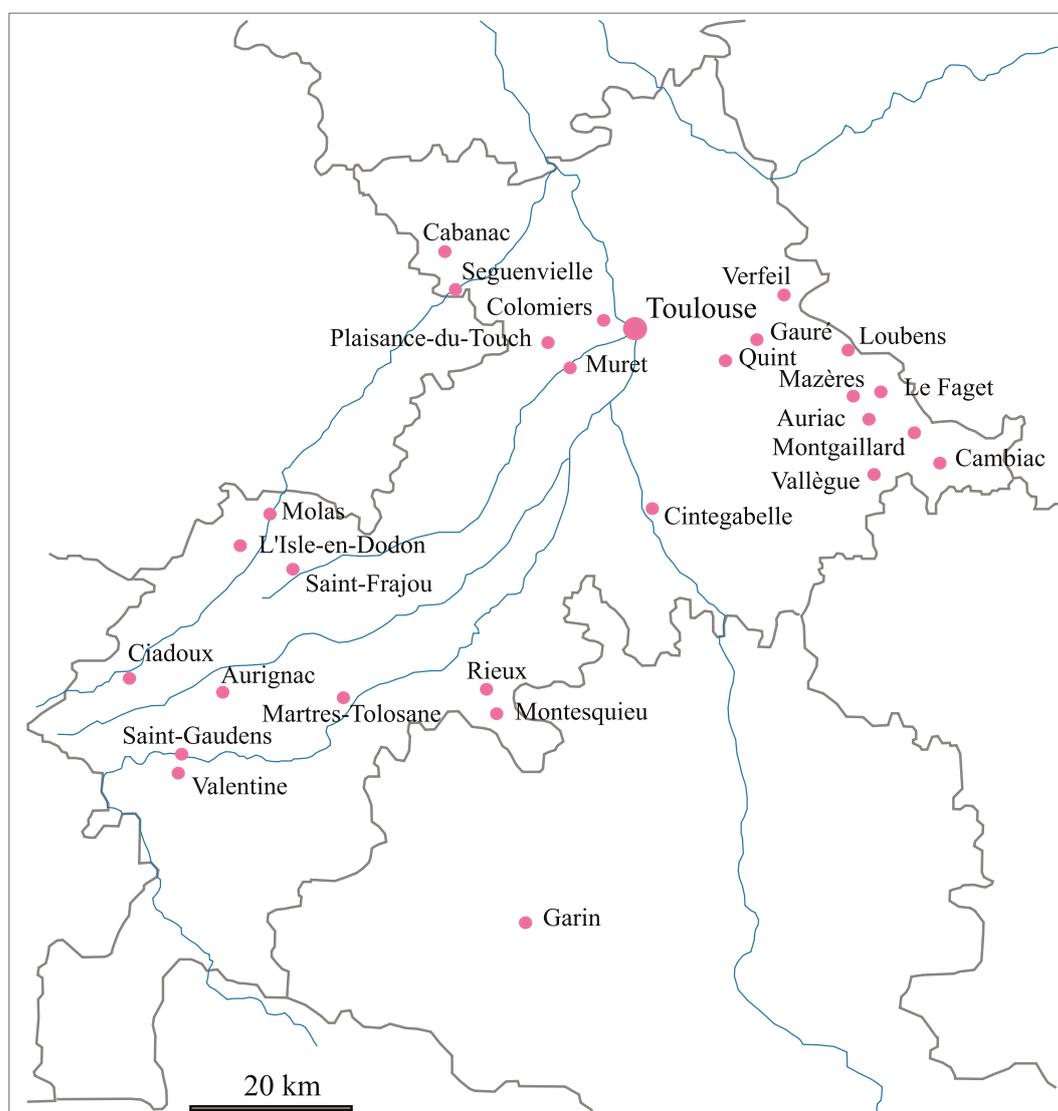


FIG. 1 : CARTE DES COMMANDES ADRESSÉES AUX ORFÈVRES TOULOUSAINS dans la région toulousaine. DAO A-L. Napoléone.

### *Les commanditaires*

Les commanditaires se partagent entre individus et groupes, laïcs et clercs. Les premiers sont de toute évidence les plus nombreux (38 commandes), qu'ils agissent individuellement, mais bien plus souvent collectivement. La commande laïque est avant tout le fait des fabriques ou œuvres, voire même des consuls, d'églises paroissiales urbaines ou rurales de la région qui passent contrat devant notaire avec les orfèvres toulousains (23 contrats). Ils sont représentés par des délégués désignés par les termes de syndics, bailes, fabriciens, ouvriers ou de consuls.

### *Commandes de fabriques aux orfèvres toulousains*

Date	Fonction	Lieu	église
4 octobre 1413	Fabriciens	Lombez	cathédrale
12 juillet 1414	Fabriciens	Brusque	église paroissiale

9 mai 1416	Fabricsiens	Lacourt-en-Couserans	église paroissiale
16 décembre 1416	Fabricsiens	Martres-Tolosane	église paroissiale
10 janvier 1417	Fabricsiens	Saint-Frajou	église paroissiale
8 juin 1417	Fabricsiens	Golmesac	église paroissiale
7 juin 1421	Fabricsiens	Villepinte	église paroissiale
9 mai 1422	Fabricsiens	Barran	église paroissiale
5 mars 1425	Fabricsiens	Muret	église Saint-Germier
6 mai 1427	Fabricsiens	Auriac	église paroissiale
16 juin 1430	Fabricsiens	Roquefort	église paroissiale
18 novembre 1433	Fabricsiens	Gimont	église Saint-Barthélémy
25 novembre 1434	Fabricsiens	Saint-Girons	église Notre-Dame
6 avril 1443	Fabricsiens	Castelsarrasin	église paroissiale
20 octobre 1444	Fabricsiens	Lavaurette	église paroissiale
23 août 1446		Labruguière	église paroissiale
31 mai 1447		Auriac	église paroissiale
25 janvier 1449	Fabricsiens	Puycaquier	église paroissiale
8 mai 1461	Fabricsiens	Plan-Volvestre	église Saint-Pierre
10 mai 1461	Fabricsiens	Ile en Dodon	église paroissiale
26 avril 1464	Fabricsiens	Loubens	église paroissiale
13 janvier 1466		Roumengoux	église paroissiale
18 mai 1477	Bailes	Toulouse	église de la Dalbade
23 mai 1477	Bailes	Toulouse	église de la Dalbade
27 août 1485	Fabricsiens	Saint-Ybars	église paroissiale
14 mars 1497	Consuls	Saint-Girons	église paroissiale
26 juin 1506	Syndics	Villesavary	église paroissiale
11 mars 1512	Fabricsiens	Quint	église paroissiale
17 octobre 1512	Fabricsien principal	Monestier	église Saint-Sever
19 janvier 1513	Fabricsiens	Bessière	église paroissiale
6 août 1513	Fabricsiens	Gaur	église Saint-Léger

Viennent ensuite les bailes de confréries ou de Tables du Purgatoire représentés par six commandes, très inégalement réparties dans le temps, mais provenant dans leur grande majorité de Toulouse et de ses environs immédiats.

#### *Commandes de confréries aux orfèvres toulousains*

Date	Confrérie	Lieu	Église
4 janvier 1419	Saints-Apôtres	Toulouse	basilique Saint-Sernin
18 février 1451	Saint-Nicolas et Sainte-Catherine	Auch	
11 juin 1466	Table du Purgatoire	Verfeil	église Saint-Blaise
22 février 1507	Sainte-Marie	Toulouse	cathédrale Saint-Etienne
15 juin 1510	Sainte-Catherine	Toulouse	église de la Dalbade
29 avril 1511	Notre-Dame	Montesquieu-Lauragais	église paroissiale

D'autres commandes (4) sont le fait de nobles, seigneurs des environs de Toulouse qui font réaliser des objets liturgiques dont les contrats ne révèlent pas la destination : oratoire, chapelle funéraire dans l'église paroissiale ou bien donation à quelque église ou monastère privilégié par le lignage ? Ainsi, Bernard de Faudoas, seigneur de Séguenville, passe contrat le 8 mai 1448 avec les orfèvres Pierre Clément et Jean Faudemer pour la réalisation d'une custode d'argent<sup>194</sup>. Pierre de Cluzel promet, le 25 juin 1462, de faire un calice d'argent doré à « noble Santon de Mercadier, écuyer de Penne d'Albigeois »<sup>195</sup>. Le 18 juin 1463, le même argentier s'engage à faire un reliquaire d'argent pour noble Hugues Guilhot,

194. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5011, Not. Azémar Larue, fol. 85v, 8 mai 1448, acte annulé le 7 novembre 1449.

195. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 110, 25 juin 1462.

damoiseau du Faget<sup>196</sup>. À ces commandes d'orfèvrerie religieuse faite par des membres assez modestes de la noblesse locale vient s'ajouter une unique commande d'orfèvrerie adressée à l'orfèvre Jean de Ricmalhol par le comte d'Astarac le 5 janvier 1447<sup>197</sup>.

Un marchand montalbanais, Guichard Séguier passe commande le 4 décembre 1433 à Guillaume de Fontmeilhan d'une statuette en argent de la Vierge à l'Enfant, mais sans doute agit-il comme le représentant d'une confrérie<sup>198</sup> ?

Les deux derniers commanditaires laïcs appartiennent au milieu artistique. La première n'est autre que la veuve de l'imagier Raymond Portal, membre d'un important lignage de peintres et de sculpteurs toulousains<sup>199</sup> et le second est l'orfèvre Jean Maynard qui passe commande le 14 avril 1466 d'une statuette en argent à son confrère Pierre de Cluzel<sup>200</sup>. Il s'agit sans doute en l'occurrence de sous-traiter une commande qui lui a été faite.

### *Commandes d'ecclésiastiques aux orfèvres toulousains*

Date	Confrérie	Lieu	Église
30 janvier 1430	Chapitre des chanoines	Rodez	cathédrale
9 avril 1434	Évêque	Alet	cathédrale
6 avril 1443	Frère	Toulouse	couvent des Hospitaliers de Saint-Jean
4 avril 1444	Prêtre	Saint-Gaudens	
28 août 1460	Sacristain	Sorèze	monastère
21 mars 1463	Curé	Aignan	église paroissiale
14 août 1465	Moine chartreux	Castres	chartreuse
12 septembre 1470	Curé	Montgey	église paroissiale
24 mars 1472	Chanoine	Rieux	cathédrale
30 novembre 1483	Curé	Montesquieu-Volvestre	église paroissiale
28 juin 1487	Curé	Colomiers	église paroissiale
19 mai 1488	Curé	Valentine	église paroissiale
4 mai 1489	Frère	Toulouse	couvent des Augustins
4 janvier 1508	Curé	Gramat	église paroissiale
18 juillet 1508	Moine	Layrac	monastère bénédictin

Les commandes adressées aux orfèvres toulousains par des membres du clergé sont moins nombreuses (15), mais n'en témoignent pas moins d'un réel maintien de la commande cléricale, voire même d'un renouveau au sortir des ravages de la guerre de Cent Ans. Elles offrent une variété intéressante qui permet de noter la survie d'une commande monacale et la légère suprématie des églises paroissiales et des couvents urbains sur les cathédrales.

### *Orfèvrerie civile et religieuse*

Laïcs ou religieux, ce sont avant tout des pièces d'orfèvrerie que commandent les groupes ou les individus aux argentiers toulousains. Les bijoux sont très rares dans les contrats de commandes, il faut sans doute penser que les orfèvres possédaient des stocks prêts à être vendus dans leur ouvrier. Cependant, ce commerce existe bien comme l'atteste une reconnaissance de dette. Le 29 mars 1496, un barbier de Toulouse reconnaît devoir à l'orfèvre Étienne Daniel la somme de 4 livres tournois pour l'achat d'un anneau d'or<sup>201</sup>.

Plus nombreuses sont les mentions de vaisselle d'argent, aussi bien dans les testaments que dans les contrats. Elles concernent des marchands, des officiers royaux ainsi que des membres de la noblesse. Le 5 janvier 1447, Jean de Ricmalhol

196. A.D. Haute-Garonne, 3 E 178, Not. Sapientis, fol. 82, 18 juin 1463.

197. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapientis, fol. 40, fol. 72 et 91, 5 janvier 1447.

198. A.D. Haute-Garonne, 3 E 384, Not. Guillaume Astorg, fol. 4, 4 décembre 1433, acte annulé le 27 février suivant.

199. A.D. Haute-Garonne, 3 E 851 (1), Not. Henri Bernat, fol. 45v, 11 juin 1418.

200. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 336r et v, 14 avril 1466.

201. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3727, Not. Eyguière, fol. 85, 29 mars 1496.



FIG. 2. BUSTE RELIQUAIRE DE SAINT-AVENTIN. Conseil Départemental de la Haute-Garonne/ Archives Départementales. Photographie : Laure-Catherine Themelin -Bruno Venzac.

promet de faire douze tasses d'argent pour Noble Jean de Garros, secrétaire du comte d'Astarac<sup>202</sup>. Chaque tasse aura un poids d'un marc et demi d'argent au signe de Toulouse, le tout pour 38 livres tournois. Le 19 décembre 1511, Nicolas Bloteau reçoit des mains de Nicolas Bertrand, capitoul de Toulouse, et d'Antoine de Flaran, trésorier du roi, une tasse d'un poids de deux et demi marcs d'argent afin qu'il la répare<sup>203</sup>. Les pièces de vaisselle d'argent font aussi l'objet d'échanges entre les orfèvres toulousains et leurs collègues des villes voisines. Ainsi, le 14 janvier 1455, Jean de la Motte, orfèvre de Rodez, reconnaît devoir à Raimond de Caylar 25 livres tournois pour quatre tasses d'argent qu'il a faites pour lui<sup>204</sup>.

Face à ces très rares commandes d'orfèvrerie profane conservées dans les actes notariés et qui ne représentent assurément qu'une petite partie de cette production, celles d'objets religieux sont beaucoup plus nombreuses, précises et variées (80 commandes).

La ferveur envers les reliques des saints locaux des églises paroissiales mais aussi des saints universaux des cathédrales et des monastères et couvents se traduit par une importante commande de reliquaires aux orfèvres toulousains tout au long de la période (30 commandes). Quatorze commandes n'en précisent pas le type précis, tandis que sept autres évoquent des châsses, deux chefs-reliquaire et la dernière une monstrance-reliquaire (fig. 2).

### Commandes de reliquaires

Date	Type	Lieu	Église
1414	Reliquaire	Brusque	église paroissiale
1416	Châsse de saint Georges	Puycalvary	seigneur
1416	Reliquaire	Martres-Tolosane	église paroissiale
1425	Reliquaire de saint Germier	Muret	église Saint-Germier
1429	Reliquaire	Roquefort	église paroissiale
1430	Reliquaire	Rodez	cathédrale Sainte-Marie
1430	Reliquaire	Rodez	cathédrale Sainte-Marie
1433	Reliquaire	Gimont	église Saint-Barthélémy
1434	Reliquaire	Saint-Girons	église Notre(Dame de Saint-Vallier
1442	Chef-reliquaire de saint Gaudens	Saint-Gaudens	église Saint-Pierre
1443	Reliquaire	Castelsarrasin	
1443	Reliquaire	Toulouse	église des Hospitaliers de Saint-Jean
1446	Chef-reliquaire de saint Tirse	Labruguière	église paroissiale

202. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Pierre Sapientis, fol. 40, fol. 72 et 91, 5 janvier 1447.

203. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2760, Not. Jean Clavelli, fol. 371r et v, 19 décembre 1511.

204. A.D. Haute-Garonne, 3 E 179, Not. Raimond André, fol. 41v, 14 janvier 1455.

1452	Châsse de saint Germier	Muret	église Saint-Germier
1460	Reliquaire	Sorèze	monastère
1460	Châsse de saint Cyr et sainte Julitte	Toulouse	Saint-Sernin
1461	Reliquaire	Plano Valnesti	Saint-Pierre
1461	Reliquaire	Ile en Dodon	église paroissiale
1463	Reliquaire	Le Faget	Noble Hugues Guilhot
1463	Châsse de saint Jacques	Mazères	église paroissiale
1466	Reliquaire	Mont-en-Astarac	église paroissiale
1475	Reliquaire-monstrance de saint Barthélémy et saint Bonaventure	Castelnau-de-Levis	Saint-Barthélémy
1485	Châsse de saint Ybard	Saint Ybard	église paroissiale
1492	Châsse de Saint-Jacques	Toulouse	cathédrale Saint-Étienne
1494	Châsse de saint Blaise	Montfort	église paroissiale
1504	Châsse de saint Blaise	Toulouse	église de la Dalbade
1508	Reliquaire	Saint-Jean de Layrac	monastère
1513	Reliquaire	Gaur	église paroissiale Saint-Léger
1518	Reliquaire	Seix	église paroissiale
1527	reliquaire	Montgaillard	église paroissiale

Avec les reliquaires, les croix d'autel ou processionnelles sont les ouvrages d'orfèvrerie les plus souvent commandés par les communautés religieuses et les fabriques paroissiales (fig. 3).

#### Commandes de croix

Date	Type	Lieu	Église
1413	Croix	Lombez	cathédrale
1414	Croix	Carcassonne	collégiale
1416	Croix	Lacourt-en-Couserans	église paroissiale
1418	Croix	Plaisance-du-Touch	église paroissiale
1421	Croix	Villepinte	église paroissiale
1422	Croix	Barran	église paroissiale
1427	Croix	Auriac	église paroissiale
1447	Croix de procession	Auriac	église paroissiale
1451	Croix	Auch	Confrérie saint Nicolas et sainte Catherine
1454	Croix	Agen	Saint-Caprais
1464	Croix	Loubens	église paroissiale
1466	Croix de procession	Roumengoux	église paroissiale
1466	Croix	Puycaquier	église paroissiale
1467	Croix	Verfeil	église Saint-Blaise
1469	Croix	Valentine	église paroissiale
1470	Croix-reliquaire	Montgey	église paroissiale
1480	Croix	Cambias	église paroissiale
1487	Croix	Colomiers	église paroissiale
1497	Croix	Saint-Girons	église paroissiale
1503	Croix	Molas-en-Astarac	église paroissiale
1503	Croix	Fingan	église paroissiale
1506	Croix	Villesavary	église paroissiale
1508	Croix	Gramat	église paroissiale
1509	Croix de procession	Cintegabelle	église paroissiale
1512	Croix de procession	Quint	église paroissiale
1513	Croix	Bessière	église paroissiale
1517	Croix	Monestier	église paroissiale



FIG. 3. CROIX DE LAGARDELLE (31), ARGENT DORÉ, 1450, portant le poinçon de Barthélémy de Bruxelles. Conseil Départemental de la Haute-Garonne/ Archives Départementales / photographie : Laure-Catherine Themelin - Bruno Venzac

Les vingt-sept commandes de croix d'argent sont très majoritairement le fait de modestes églises paroissiales. Elles s'étendent sur toute la période et offrent aux ateliers toulousains des débouchés réguliers.

Les autres objets d'orfèvrerie religieuse sont beaucoup moins fréquents dans les contrats notariés. Le 22 février 1507, les bailes de la confrérie de Sainte-Marie de Saint-Étienne de Toulouse passent commande d'un calice d'un poids de 4 marcs d'argent<sup>205</sup>. Nicolas Bloteau réalise un calice d'argent pour deux paroissiens d'Aurignac dans le diocèse de Toulouse le 28 mai 1512<sup>206</sup>. Pierre de Cluzel en fait un autre pour le noble Santon de Mercadier, écuyer de Penne d'Albigeois en 1462<sup>207</sup>. Jean de Bruxelles réalise une patène avec la gravure du Père Eternel vers 1430, aujourd'hui conservée dans l'église de Garin.

Son parent Barthélémy de Bruxelles, qui reçoit lui aussi de nombreuses commandes d'œuvres d'orfèvrerie religieuse, promet le 23 août 1446, à deux ouvriers de Labruguière dans le diocèse de Lavaur de réaliser « une custode d'argent pour conserver le corps de Notre Seigneur Jésus Christ, émaillée d'or, « *veyriatam de aura* », d'un poids de deux marcs d'argent<sup>208</sup>. L'orfèvre Pierre Clément passe contrat le 8 mai 1448 avec Bernard de Faudoas, seigneur de Séguenville pour une custode d'argent<sup>209</sup>. Bernard de Serier passe également un contrat pour la fabrication d'une custode destinée à l'église paroissiale du Mas Saintes-Puelles dans l'Aude le 14 novembre 1495<sup>210</sup>. Le même promet le 20 octobre 1444, aux membres de la fabrique de l'église paroissiale de Lavaurette, dans le diocèse de Cahors, de réaliser une custode d'argent doré pour y conserver le corps du Christ d'un poids de deux marcs d'argent<sup>211</sup>. L'orfèvre Jean de Sanarens s'engage le 9 juillet 1419, à réaliser une custode pour l'église de Saint-Frajou<sup>212</sup>.

Calices, patènes et custodes forment un ensemble de neuf pièces d'orfèvrerie commandées aux orfèvres toulousains. Plus anecdotiques sont les commandes faites par le chanoine de Rieux Bertrand d'Aix de deux bourdons d'argent dorés, le 24 mars 1472 à Barthélémy de Bruxelles. L'orfèvre s'engage à bien faire son travail et à placer sur l'un des bourdons au sommet saint Jean avec son aigle et sur l'autre saint Matthieu et son ange<sup>213</sup>.

Un autre type d'objet d'orfèvrerie religieuse commandé aux argentiers toulousains appartient au luminaire, il s'agit de candélabres (3) et de lampes (2). Barthélémy de Bruxelles s'engage le 30 novembre 1483 à réaliser pour l'église de Montesquieu-Volvestre deux candélabres d'argent fin à l'imitation de ceux de l'église des Frères Prêcheurs de Toulouse<sup>214</sup>. Son confrère Héliot Engilbert réalise un candélabre d'argent pour l'église Saint-Michel de Castelnaudary<sup>215</sup>. L'orfèvre Étienne II Abbadie reçoit la commande le 26 mai 1477, les bailes du luminaire de l'église de la Dalbade de Toulouse de deux lampes destinées à être placées sur l'autel de l'église. Les deux orfèvres reçoivent pour les réaliser 3 mars et 2 onces d'argent<sup>216</sup> tandis que Jean Maynard s'engage à faire un luminaire d'argent dont la forme n'est pas précisée pour la même église le 18 mai 1477<sup>217</sup>.

Les particuliers et les communautés religieuses acquièrent également des statuettes de la Vierge et des saints auprès des ouvriers toulousains (9).

#### *Commandes de statuettes d'orfèvrerie*

Date	Objet	Lieu	Église
4 décembre 1433	Statuette de la Vierge à l'Enfant	Montauban	
21 mars 1463	Statuette de la Vierge de l'Assomption	Aignan	église paroissiale
14 août 1465	Statuette de saint Roch	Castres	chartreuse ?
14 avril 1466	Statuette de Vierge à l'Enfant		

205. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1957, Not. Jean Bruguerie, fol. 105r et v, 22 février 1507.

206. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2761, Not. Jean Clavelli, fol. 242r et v, 28 mai 1512 et 2762, Not. Jean Clavelli, fol. 30v, 28 mai 1512.

207. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 110, 25 juin 1462.

208. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7043, Not Sapiensis, fol. 49 et 6r et v, 23 août 1446.

209. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5011, Not. Azémar Larue, fol. 85v, 8 mai 1448, acte annulé le 7 novembre 1449.

210. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1596, Not. Boschayroni, fol. 148, 14 novembre 1495.

211. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4468, Not. Gilles de Letinier, fol. 55v, 20 octobre 1444.

212. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2955, Bernard de Cuguron, fol. 96v-97, 26 juillet 1419.

213. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4119, Not. Ganhadie, fol. 246, 24 mars 1492. Sylvain MACARY, *L'orfèvrerie à Toulouse aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (1460-1550)*, 1904, p. 119.

214. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7035, Not. Sapiensis, fol. 331, 30 novembre 1483.

215. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3539, Not. Pierre Duranti, fol. 138v, 3 décembre 1463, acte annulé le 22 mars 1464.

216. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5724, Not. Guilhem Mercier, fol. 90v, 26 mai 1477.

217. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5724, Not. Guilhem Mercier, fol. 89, 18 mai 1477.

1488	Statuette de Vierge à l'Enfant	Belpech	église paroissiale
3 mai 1504	Statuette de Vierge à l'Enfant		
15 juin 1510	Statuette de sainte Catherine	Toulouse	Notre-Dame de la Dalbade
1510	Statuette de saint Sébastien	Toulouse	Notre-Dame de la Dalbade
28 avril 1511	Statuette de la Vierge à l'Enfant	Montesquieu	église paroissiale

Enfin l'orfèvre François Zay reçoit la commande le 9 avril 1434 d'un parement pour une église de Lectoure<sup>218</sup>.

### *Techniques et matériaux*

La très grande majorité des objets commandés aux orfèvres toulousains sont des pièces d'argent, parfois doré. Ainsi, le 4 janvier 1508, Pierre de Saint-Médard, recteur de l'église de Gramat dans le diocèse de Cahors et Jacques Archimbal, consul du même lieu, passent commande à Nicolas Bloteau d'une croix d'argent d'un poids de 10 marcs. Elle devra être dorée. Les commanditaires s'engagent à fournir l'or et l'argent<sup>219</sup>. Le métal est ainsi souvent donné par les commanditaires sous la forme de marcs ou bien de vaisselle pleine ou brisée.

Un contrat passé par le même orfèvre le 29 avril 1511 permet d'entrevoir la façon dont les commanditaires se procurent le métal précieux. Les bailes de la confrérie de Notre-Dame de Montesquieu, en Lauragais, lui demandent de réaliser une statuette en argent de la Vierge à l'Enfant d'un poids de 5 marcs et demi. Ils précisent qu'ils ont acheté le métal précieux au marchand Bernard de la Forcade à Toulouse<sup>220</sup>.

Les orfèvres travaillent en collaboration avec d'autres corps de métiers. Ainsi le 2 juin 1512, Nicolas Bloteau confie à Jean Lacombe, « *scusor* » de bois, la façon de trois images qu'il devra argenter, l'une de la Vierge, l'autre de saint Jean et la troisième d'un Crucifix, tous de la même taille de sept palmes et demi, sans doute destinées à une croix processionnelle, pour le prix de 20 écus<sup>221</sup>.

Les commanditaires fournissent souvent un modèle à l'argentier comme ceux de l'église paroissiale de Villesavary qui confient en 1506 à Jean Astolh un parchemin avec une croix dessinée pour le guider dans son travail<sup>222</sup>. Le 31 mai 1447, Barthélémy de Bruxelles reçoit des fabriciens de l'église paroissiale d'Auriac la commande d'une grande croix d'argent qu'ils exigent d'être faite à l'identique d'une précédente dont le modèle est dessiné sur un parchemin montré à l'artiste en présence du notaire et des témoins<sup>223</sup>. Le 28 juin 1487, Pierre Clément s'engage lui aussi à réaliser une croix d'argent pour Rigaud Ricard, curé de Colomiers et Jean Ricard, son frère, marchand, comme en témoigne le prix fait sur une peau de parchemin comportant deux dessins de la future croix<sup>224</sup>. Pierre de Cluzel reçoit une commande le 8 mai 1461, d'un reliquaire d'argent doré et promet de le faire selon le modèle qui lui a été fourni sous la forme d'un patron dessiné sur papier<sup>225</sup>.

Souvent, l'objet commandé n'est autre que la reproduction d'une pièce d'orfèvrerie préexistante. Pierre de Cluzel promet le 28 août 1460 au sacristain du monastère de Sorèze de réaliser pour eux un reliquaire d'argent semblable à celui de l'église d'Auriac dont ils lui ont montré le patron sur un papier<sup>226</sup>. Le 13 septembre 1509, Jacques de Moriac, syndic de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Sainte-Gabelle et Bernard de Ville, bayle de la confrérie de Saint-Blaise de la même église passent commande à Pierre Maistre, argentier de Toulouse, d'une croix d'argent qu'ils souhaitent voir réalisée sur le modèle d'une croix d'argent dorée qu'il a déjà faite pour l'église de Borret dans le diocèse de Montauban<sup>227</sup>.

Si les contrats précisent le plus souvent le poids en marcs et en onces, ils sont plus rares à évoquer les dimensions de l'objet souhaité. Pierre de Cluzel promet le 26 avril 1464 de faire une croix de quatre marcs d'argent pour l'église de

218. A.D. Haute-Garonne, 3 E 384, Not. Guillaume Astorg, 1433-1434, fol. 34, 9 avril 1434.

219. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1508-1509, Not. Dupuy, fol. 120v, registre 1517, fol. 21v.

220. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2760, Not. Jean Clavelli, fol. 238r et v, 29 avril 1511.

221. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2764, Not. Jean Clavelli, fol. 4, 2 juin 1512.

222. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1957, Not. Jean Bruguier, fol. 53v, 26 juin 1506.

223. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Sapientis, fol. 90, 31 mai 1447.

224. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6150, Not. Guilhem de Podio, fol. 19v-20, 28 juin 1487, acte annulé le 5 juillet 1487.

225. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 5, 8 mai 1461.

226. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4398, Not. André del Grès, fol. 90-92, 28 août 1460.

227. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6186, Not. Guilhem de Podio, fol. 226r et v, 13 septembre 1509. Jules DE LAHONDÈS, « Quatre traités conclus avec des artistes de Toulouse », *B.S.A.M.F.*, 1897, p. 161.

Loubens selon la longueur et la largeur du patron qui lui a été montré<sup>228</sup>. Les bailes de la chapelle Sainte-Catherine dans l'église Notre-Dame-de-la-Dalbade de Toulouse prennent le soin le 15 juin 1510 de préciser qu'ils désirent une statuette de sainte Catherine d'une dimension de 3 palmes de haut, avec un entre-pied de 6 palmes pour un poids de 12 marcs d'argent<sup>229</sup>.

Peu de techniques d'orfèvrerie sont expressément mentionnées dans les contrats. Le 25 novembre 1492, l'argentier Benoît Botas s'engage à réaliser avec son confrère Guiraud de Lassus une châsse de saint Jacques destinée à la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, en argent estampé<sup>230</sup>. Barthélémy de Bruxelles promet, quant à lui, le 23 août 1446, de faire une custode d'argent émaillé d'or<sup>231</sup>», ainsi qu'un calice de la même facture<sup>232</sup>.

Le pommeau de la croix commandée par les fabriciens de Puycasquier à Perrénet Clément en 1466 est orné des têtes de six apôtres émaillées et de quatre piliers d'argent.

Une évocation des techniques des argentiers toulousains est fournie par le reliquaire-monstrance conservée dans l'église Saint-Barthélémy de Castelnau-de-Levis en Albigeois. Cet objet en verre et argent (hauteur : 29 cm, largeur : 24,5 cm) porte en effet le poinçon de Toulouse et celui de l'orfèvre GDB, identifié à Guillaume d'Abbadie. Il présente un pied hexagonal reposant sur six points en forme d'être hybrides. Sa partie supérieure est composée d'un cylindre de verre horizontal dont les extrémités s'engagent dans des manchons en métal qui présentent une élévation en forme de pignon en partie ajouré. Un médaillon figure Dieu le Père trônant et saint Barthélémy. Daté de 1475, il contient les reliques de saint Barthélémy et de saint Bonaventure<sup>233</sup>.

### *Une imagerie religieuse*

L'iconographie des pièces d'orfèvrerie évoquée par les contrats toulousains est tout à fait représentative de la dévotion tardo-médiévale. Si la présence de Dieu le Père y est assez rare, il figure quand même sur un médaillon du reliquaire monstrance de Castelnau-de-Lévis<sup>234</sup> et sur une patène réalisée par Jean de Bruxelles vers 1430, conservée dans l'église de Garin. Cependant, la dévotion des fidèles se tourne davantage vers la Vierge et le Christ souffrant sur la croix.

Les croix commandées aux argentiers toulousains adoptent toutes le même schéma, nuancé par l'ajout de quelques figures dans certains cas. La commande faite à Jean Astolh le 18 avril 1511 par les membres de la fabrique de l'église de Quint, dans les environs de Toulouse, en est tout à fait représentative. La croix doit figurer en son centre la figure du crucifié, entouré de chaque côté par les figures de la Vierge et de saint Jean avec, au pied de la croix « lo laste », il s'agit de Lazare, et au sommet, le pélican<sup>235</sup>. La croix d'argent doré, commandée à Pierre de Clusel, par les bailes de la confrérie du Purgatoire de l'église Saint-Blaise de Verfeil en juin 1467 porte, au-dessus du crucifié l'inscription « *Jesus Nazarenus* » et son pied ou pommeau est en forme de maçonnerie avec à son pied, saint Blaise, la Vierge et saint Jean. De chaque côté du crucifix des branches s'élancent du pommeau, avec à droite un ange tenant le soleil et à gauche un autre tenant la lune. Au revers de la croix, la Vierge à l'Enfant est couronnée par un ange, surmonté d'un tabernacle portant saint Jean, entouré de saint Luc, saint Marc et saint Mathieu<sup>236</sup>.

Une iconographie bien établie qui ne varie guère<sup>237</sup>. La croix commandée par la paroisse de Saint-Sever de Monestier adopte la même imagerie, mais remplace la figure de Lazare au pied du crucifié par celle de saint Marcel,

228. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 208v-209, 26 avril 1464.

229. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4051, Not. Mathurin Forasterii, fol. 21v-22, 15 juin 1510.

230. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5556, Not. Barthélémy Martin, fol. 12, 25 novembre 1492. R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 698.

231. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7043, Not. Sapientis, fol. 49 et 61r et v, 23 août 1446.

232. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7034, Not. Sapientis, fol. 90, 31 mai 1447.

233. Classé monument historique au titre d'objet le 12 mai 1904. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 64.

234. Classé monument historique au titre d'objet le 12 mai 1904. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 64.

235. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1958, Not. Jean Bruguerie, fol. 171r et v, 18 avril 1511. Idem pour la croix commandée pour l'église de Gramat en 1508 à Nicolas Bloteau.

236. S. MACARY, *L'orfèvrerie à Toulouse...* p. 113-114.

237. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 310 v-311, 13 janvier 1466, acte annulé barré, en marge le 27 juin 1466, règlement définitif. Croix de l'église de Roumengoux réalisée le 13 janvier 1466 par Pierre Clément. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 315, 25 janvier 1466. Croix de l'église de Puycaquier commandée au même orfèvre le 25 janvier 1466. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6150, Not. Guilhem de Podio, fol. 67r et v, 68, 18 avril 1488. Croix réalisée par le même orfèvre en 1488. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6150, Not. Guilhem de Podio, fol. 19v-20, 28 juin 1487, acte annulé le 5 juillet 1487. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 208v-209, 26 avril 1464. Croix réalisée par Pierre de Clusel pour l'église de Loubens en 1464.

pape et martyr<sup>238</sup>. À Saint-Girons, c'est celle de saint Georges en cavalier qui se tient au pied de la croix<sup>239</sup>. Plus originale encore, la croix, réalisée par Guillaume Olivi en 1503 pour l'église de Finhan, présente le crucifié, entouré de la Vierge, saint Jean, saint Barthélémy et saint Martin<sup>240</sup>.

Le revers des croix toulousaines offre plus de diversité. Celle de Quint doit figurer au centre saint Pierre, patron de la paroisse, et aux quatre bouts de la Croix, les évangélistes<sup>241</sup>. Pour le revers de la croix de Colomiers, les fabriciens ont choisi en 1487 de faire représenter Dieu le Père au milieu des autres évangélistes tout comme ceux de Molas-en-Astarac en 1503<sup>242</sup>. La croix réalisée pour l'église de Gramat par Nicolas Bloteau en 1508 ajoute aux figures des évangélistes leurs emblèmes<sup>243</sup>. Parfois, la Vierge y apparaît sous la forme d'une piété comme sur la croix de l'église de Saint-Sever de Monestier sur un bout de bras de la croix, l'autre étant réservé à la figure de saint Martin<sup>244</sup>. Jean de Diversorio doit figurer en 1513 sur le revers de la croix qu'il réalise pour l'église de Bessières, non pas la Vierge mais saint Étienne et les quatre évangélistes<sup>245</sup>.

L'iconographie des saints met en avant des saints universels comme les apôtres Jacques<sup>246</sup>, Barthélémy<sup>247</sup> et Pierre, un saint cavalier, Georges, un confesseur, Martin et des thaumaturges aux vertus anti-pesteuses comme saint Sébastien<sup>248</sup> et saint Roch<sup>249</sup>, mais surtout des saints locaux dont les châsses et les reliquaires abritent les précieux restes<sup>250</sup>. Les saintes sont également présentes avec le reliquaire en argent doré de saint Cyr et sainte Julitte commandé le 10 octobre 1460 à Pierre de Cluzel pour la basilique de Saint-Sernin<sup>251</sup> et la statuette de sainte Catherine destinée à la confrérie vouée à la sainte dans l'église de la Dalbade de Toulouse<sup>252</sup>.

La dévotion mariale est bien représentée par les statuettes de Vierge à l'Enfant commandées par les confréries et les paroisses<sup>253</sup>. L'iconographie de ces images de dévotion est rarement précisée sauf dans le cas de la Vierge de l'Assomption commandée à Pierre de Cluzel le 31 mars 1461 : elle devra porter une couronne et un nimbe avec douze étoiles, ses pieds seront posés sur un croissant de lune, et l'Enfant Jésus portera aussi une couronne<sup>254</sup>.

Constituées dans leur grande majorité d'argent, parfois doré, les pièces d'orfèvrerie commandées aux orfèvres toulousains présentent de grandes variétés de poids et de prix. Certaines comme les deux bourdons et les custodes semblent d'un coût abordable, par contre au sein d'une même catégorie, les écarts de prix entre croix d'argent, reliquaires et statuettes se justifient par des dimensions et des poids très divers exigés par les commanditaires. Dans l'ensemble, les communautés religieuses et les individus ont dû investir des sommes importantes, d'abord pour acquérir le métal précieux et, plus accessoirement pour rétribuer l'orfèvre. Cet effort financier ne semble pas avoir freiné le marché de l'orfèvrerie au regard des nombreuses commandes faites aux argentiers toulousains.

238. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3739, Not. Eyguière, fol. 302r et v, 17 octobre 1517.

239. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3727, Not. Eyguière, fol. 158v-159, 14 mars 1497. Acte annulé le 12 juin 1497.

240. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2222, Not. Pierre Canini, fol. 227v-228, 1503. Robert MESURET, *Toulouse, métropole artistique de l'Occitanie*, Toulouse, Saber, 1986, p. 64.

241. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1958, Not. Jean Bruguerie, fol. 171r et v, 18 avril 1511.

242. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6150, Not. Guilhem de Podio, fol. 19v-20, 28 juin 1487, acte annulé le 5 juillet 1487. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2222, Not. Pierre Canini, fol. 222r et v, 27 juin 1503.

243. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1508-1509, Not. Dupuy, fol. 120v, registre 1517, fol. 21v.

244. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3739, Not. Eyguière, fol. 302r et v, 17 octobre 1517. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3727, Not. Eyguière, fol. 158v-159, 14 mars 1497.

245. A.D. Haute-Garonne, 3 E 1958, Not. Jean Bruguerie, fol. 354r et v, 19 janvier 1513, acte annulé le 28 août 1514.

246. A.D. Haute-Garonne, 3 E 5556, Not. Barthélémy Martin, fol. 12, 25 novembre 1492, R. CORRAZE, « Les rues artistiques de Toulouse... », p. 663-741, p. 698.

247. Classé monument historique au titre d'objet le 12 mai 1904. R. MESURET, *Toulouse, métropole artistique...*, p. 64.

248. Jean de Diversorio reçoit la commande des bailes de la chapelle Sainte-Catherine de l'église de la Dalbade de Toulouse d'une statue d'argent doré de saint Sébastien A.D. Haute-Garonne, 3 E 4052, Not. Forestier 4052, fol. 21r et v, acte annulé.

249. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 282v, 14 août 1465.

250. Labruguière, chef-reliquaire de saint Tirse. A.D. Haute-Garonne, 3 E 7043, Not. Sapientis, fol. 49 et 61r et v, 23 août 1446. Saint-Hibard, châsse d'argent de saint. A.D. Haute-Garonne, 3 E 6149 bis, Guilhem Peyronis, fol. 175v, 27 août 1485, acte annulé le 27 septembre 1485. Le 5 mars 1425, Saint-Germier de Muret. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2955, Not. Bernard de Cuguron, fol. 113v, 5 mars 1425.

251. A.D. Haute-Garonne, 3 E 3537, Not. Philippe Duranti, fol. 7v-8v, 3 septembre 1460.

252. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4051, Not. Mathurin Forasterii, fol. 21v-22, 15 juin 1510.

253. A.D. Haute-Garonne, 3 E 384, Not. Guillaume Astorg, fol. 4, 4 décembre 1433, acte annulé le 27 février suivant. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie, fol. 336r et v, 14 avril 1466. A.D. Haute-Garonne, 3 E 2760, Not. Jean Clavelli, fol. 238r et v, 29 avril 1511.

254. A.D. Haute-Garonne, 3 E 4118, Not. Albert Ganhadie fol. 96v, 31 mars 1461.